

FÉVRIER 2021



N°23

L'écho de Subligny

BULLETIN MUNICIPAL



Bonne et Heureuse Année 2021

Le Mot du Maire



Bonjour à tous,

Je voudrais, pour commencer, vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections du 15 mars.

Nouveau mandat, nouvelle équipe ... Elle vous sera présentée dans les pages suivantes.

Cette année 2020 restera dans nos mémoires ... La crise sanitaire que nous traversons nous marque par le confinement bien sûr, par le fait de travailler différemment, de rester chez soi sans savoir pour combien de temps, d'apprendre les gestes barrières, les nouveaux réflexes de protection (distanciation, masques ...)



*Annie LELIEVRE, Didier MODURIER,
Marie-France FOREST*

Dès le 20 mars les élus, anciens et nouveaux se sont souciés de nos anciens et des personnes seules. Ils ont établi un lien téléphonique avec eux, lien régulier qui est devenu un rapport de confiance, et aucune personne du village n'a été oubliée ou mise de côté.

Pendant le 1er confinement, la vie économique de notre pays s'est arrêtée pour nous-mêmes, pour nos entreprises et nos artisans, et malheureusement la seconde période est encore durement ressentie par nombre d'entre nous.

Cette crise nous a montré la fragilité de notre économie ; il faudra se souvenir que pendant ces mois difficiles, nombre d'initiatives locales nous ont aidé à passer ce cap.

Aujourd'hui, il nous faut regarder devant. Notre village peut compter sur Cathy à l'épicerie, sur les commerçants ambulants, les Artisans et les entreprises, dont vous trouverez au dos du bulletin, les coordonnées.

Nous espérons que bientôt nos associations pourront proposer à nouveau leurs activités et animations, en toute sécurité. Nous aurons à cœur d'ouvrir à nouveau notre salle des fêtes, dans de bonnes conditions.

Je voulais en profiter pour remercier le personnel communal : Marie-France qui assure tout le fonctionnement administratif et qui est souvent en première « ligne » face aux réclamations ou demandes des habitants.

Annie, qui assure l'accueil des 17 enfants de CP dans notre école, la garderie, la cantine et bien entendu toute la surveillance en dehors des cours, et le ménage des bâtiments communaux.

J'en profite pour remercier aussi notre Institutrice Mme Claire MONTAGU qui a la charge d'éduquer tous les enfants, avec toutes ces obligations de distance, de masques, etc. ;

Et puis la cheville essentielle du côté technique de notre commune : Didier, notre cantonnier qui entretient, fleurit notre village et qui a fait face cette année à de nombreuses pannes de matériel !



Et je n'oublierai pas toute l'aide apportée par certains habitants de notre village. Un grand merci à vous tous !

La situation sanitaire nous a privé de nombreuses manifestations : 8 mai, 14 juillet, etc.

Néanmoins, nous avons pu participer à la reconnaissance Nationale, le 7 juin, en faisant sonner les cloches de notre Eglise.

Nous avons également rendu hommage avec la mise en berne de nos drapeaux, à M Samuel PATY, professeur ainsi qu'aux victimes de l'attentat de Nice.

En présentiel, nous avons assisté à la Commémoration du 11 Novembre, mais en comité restreint ... Ponctuée par la cérémonie d'hommage aux Morts par M Jean-Luc CHOLLET au Clairon.

Si les mariages ont été compliqués cette année, j'ai pu officier aux baptêmes civils de 3 enfants.

Vous trouverez sur les pages suivantes, une rétrospective des travaux 2020 et une perspective de ceux envisagés pour 2021, si bien entendu nous retrouvons toute notre « liberté » d'être ensemble.

Nous espérons pouvoir mettre en place des rencontres avec la population, comme nous l'avons envisagé dès le début de notre mandature. En fonction de la situation sanitaire, celles-ci pourraient se dérouler à la salle des fêtes. Mais je demande à tous d'être patients, tolérants et même si tout est entendable, tout n'est pas réalisable. Les finances de notre commune sont saines, mais limitées et nous avons également décidé de ne pas augmenter les impôts locaux !

Je profite de cet édit, pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants en attendant de tous nous revoir. Je vous souhaite à tous une année 2021 beaucoup plus sereine, remplie de moments en famille, entre amis Prenez-soin de vous et de vos proches. Ensemble tournons-nous vers demain... qui est déjà là.

Régine AUDRY



La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents permanents et secondaires qui se sont installés à Subligny en 2020.

Nouvelles de l'état civil 2020...

Naissances :

① Le 13 juillet :
Samuel BATICLE
Parents : Michaël et Jénifer BATICLE
Domiciliés 19 rue de la Prée



② Le 07 septembre :
Ulysse LASNIER THIERRAZ
Parents : Yolène THIERRIAZ et Geoffrey LASNIER
Domiciliés au Souchet



③ Le 10 décembre :
Lùka TORTRAT
Mère : Mélinda TORTRAT
Domiciliée rue Comtesse Mathilde



④ Le 23 décembre :
Tiago CARNAT
Parents : Dylan CARNAT et Meggy GIRARDEL
Domiciliés 1 rue de l'Eglise

Tous nos vœux de bonheur aux parents !

Baptêmes civils :

- Le 17 octobre : Héléna, Éléonore et Samuel BATICLE
Parents : Michaël et Jénifer BATICLE,
domiciliés 19 rue de la Prée



Mariages : Pas de mariage cette année !

Décès : Les décès suivants sont à déplorer :

- Le 04 décembre 2019 : Marguerite DOUCET, née RAMBAUD, décédée à l'âge de 81 ans, résidente 7 rue de l'Eglise
- Le 27 février : Martine VOISIN, née DESREUMAUX, décédée à l'âge de 64 ans, domiciliée à Bertrou
- Le 19 mars : Jack de SAINT-MICHEL, décédé à l'âge de 62 ans, domicilié 15 rue de la Marnière
- Le 28 mars : Gérard ROGER, décédé à l'âge de 72 ans, domicilié le Grand Sorin, route de Cosne
- Le 04 mai : Raymond DEPONT, décédé à l'âge de 80 ans, domicilié au Chezal Roullin
- Le 04 juillet : Bernard DAMIEN, décédé à l'âge de 68 ans, domicilié au Souchet
- Le 10 juillet : Raymond BARRON, décédé à l'âge de 87 ans, domicilié aux Cottreaux
- Le 03 décembre : Marcel NAUDET, décédé à l'âge de 95 ans, domicilié au Souchet

Nos sincères condoléances aux familles des défunts.



DÉMONTEZ VOS MEUBLES AVANT DE LES DÉPOSER EN DÉCHETTERIE

écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER



Vous souhaitez vous débarrasser de vos meubles usagés en déchèterie ? Une benne dédiée au mobilier usagé est mise à disposition par Éco-mobilier afin qu'il soit recyclé en nouvelles matières premières ou valorisé sous forme d'énergie. Pensez à démonter au préalable vos différents éléments d'ameublement et d'agencement.



Vous facilitez en effet leur stockage et leur transport jusqu'à la déchèterie, mais aussi leur recyclage ou leur valorisation et contribuez concrètement à la préservation des ressources.



Mobilier en bon état ? Pensez à le donner. Mobilier abîmé ? Pensez à le démonter

NOUVEAU !

Contenant Couettes et oreillers

Pour le recyclage et la valorisation de vos couettes et oreillers.



COUETTES



OREILLERS



COUSSINS



SACS DE COUCHAGE



SURMATELAS

Rendez-vous sur eco-mobilier.fr pour trouver le point

 Horaires déchèteries	
ASSIGNY	VINON
<p>Lundi, mercredi, samedi</p> <p> 8h-12h / 13h30-18h30</p> <p> 8h-12h / 14h-17h</p>	<p> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h</p> <p>Mercredi : 10h-12h / 14h-18h</p> <p>Samedi : 8h30-12h / 13h30-18h</p> <p> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30-17h30</p> <p>Mercredi : 10h-12h / 13h30-17h30</p> <p>Samedi : 8h00-12h / 13h30-17h30</p>

Petit rappel :

A compter de janvier 2021, l'inscription des véhicules se rendant à la déchèterie sera obligatoire. Les démarches à suivre vous seront communiquées le moment venu.

Vue d'ensemble du compte

SECTION DE FONCTIONNEMENT**

** Qu'est-ce qu'une section de fonctionnement ?

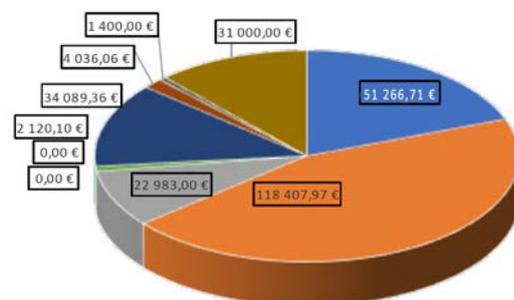
Englobant les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services municipaux, la section de fonctionnement est essentiellement alimentée par les impôts, taxes, dotations et participations de l'Etat.

Elle permet à la municipalité de rémunérer le personnel communal, de régler les charges sociales et d'assurer les différents frais liés au fonctionnement quotidien des services.

* FNGIR : suite à la réforme de la taxe professionnelle, il s'agit d'un jeu d'écriture -Alimentation et redistribution- des Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (que l'on retrouve donc en dépenses et en recettes)

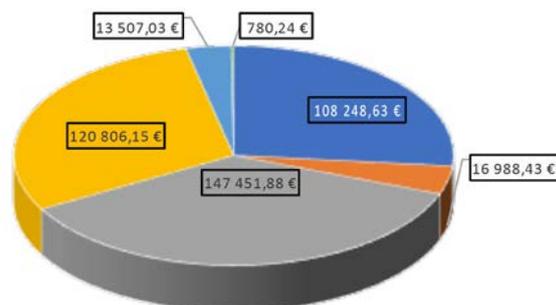
DÉPENSES

Chapitres	Budgétisé	Réalisé
011 - Charges à caractère général : (eau, électricité, entretien bât., matériel roulant, chauffage bât., cantine, taxes foncières...)	74 298,00 €	51 266,71 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés : (salaires agents + cotisations)	128 992,00 €	118 407,97 €
014 - Atténuations de produits : (reversement FNGIR* et FPIC)	27 140,00 €	22 983,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 138,63 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement : (jeu d'écriture pour équilibrer les sections)	89 009,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : (amortissements)	33 121,00 €	2 120,10 €
65 - Autres charges de gestion courante : (dép. service incendie, indemnités élus + cotisations retraite, particip. Syndicats, subventions...)	35 692,00 €	34 089,36 €
66 - Charges financières : (intérêts des emprunts)	4 100,00 €	4 036,06 €
67 - Charges exceptionnelles (annulations loyers nov et déc restau)	1 600,00 €	1 400,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions (provision par rapport au contentieux)	0,00 €	31 000,00 €
TOTAL	396 090,63 €	265 303,20 €



RECETTES

Chapitres	Budgétisé	Réalisé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit de l'exerc. précédent)	108 248,63 €	108 248,63 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (vente concessions cimetière + tickets cantine/garderie)	11 710,00 €	16 988,43 €
73 - Impôts et taxes	144 189,00 €	147 451,88 €
74 - Dotations, subventions et participations	120 433,00 €	120 806,15 €
75 - Autres produits de gestion courante (loc salle des F + loyers bât comm)	11 510,00 €	13 507,03 €
77 - Produits exceptionnels (remboursements bris glace et vente petites parcelles)	0,00 €	780,24 €
TOTAL :	396 090,63 €	407 782,36 €



EXCÉDENT de clôture (tenant compte du résultat de l'exercice précédent) :
+ 142 479,16 €
SOLDE RÉEL de l'exercice 2019 (recettes réelles - dépenses réelles) :
+ 34 230,53 € ((407 782,36 - 108 248,63) - 265 303,20)

SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS 2019 : Total de 1 833 €

Priorité aux associations communales - Comité des fêtes : 690 €, ESPERANCE ET JOIE : 120 €, LA JACASSERIE : 120 €, LES CONVIVIALES : 120 €, LE GARDON (Sté de pêche) : 120 €, Ass sportive et scolaire des écoles Savigny/Subligny : 253 €, AGAD'ON : 120 €, AM STRAM RAM : 120 €.

administratif 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT**

* Qu'est-ce qu'une section d'investissement ?

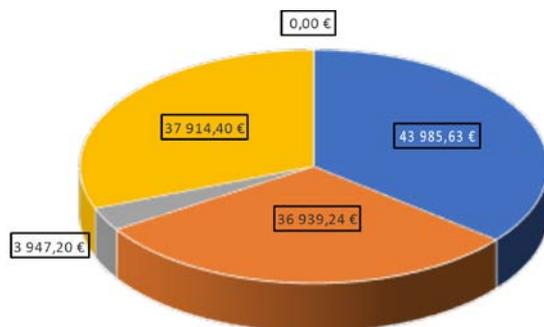
Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achat de matériels durables, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux de voirie... Elles comprennent également le montant de remboursement en capital des emprunts.

Les principales recettes d'investissement sont les subventions de l'Etat, du Département, de la Région et/ou de l'Europe pour les travaux/achats réalisés et le F.C.T.V.A.

** Les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements.

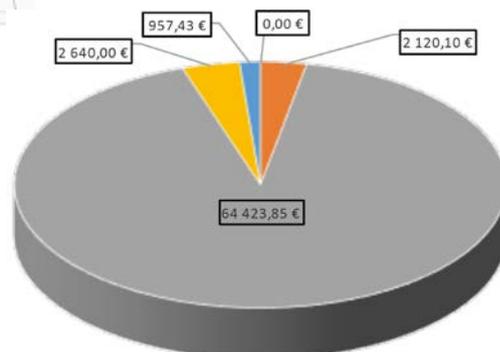
DÉPENSES

Chapitres	Budgétisé	Réalisé
001 - Solde d'exécution de la section d'investiss reporté (déficit antérieur)	43 985,63 €	43 985,63 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	38 258,00 €	36 939,24 €
20 - Immobilisations incorporelles (droits utilisation logiciels, site internet)	3 950,00 €	3 947,20 €
21 - Immobilisations corporelles (rempl chaudière mairie, chemin boulaye mathians, frigo salle F, défibrillateur, matériel restau)	78 385,00 €	37 914,40 €
23 - Immobilisations en cours	31 000,00 €	0,00 €
TOTAL	195 578,63 €	122 786,47 €



RECETTES

Chapitres	Budgétisé	Réalisé
021 - Virement de la section de fonctionnement	89 009,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	33 121,00 €	2 120,10 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (affectation + FCTVA ** 4088,22 €)	64 385,63 €	64 423,85 €
13 - Subventions d'investissement (subv chemin boulaye mathians)	4 305,00 €	2 640,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (cautions)	4 758,00 €	957,43 €
TOTAL	195 578,63 €	70 141,38 €



DEFICIT de clôture (tenant compte du résultat de l'exercice précédent) :

- 52 645,09 €

SOLDE RÉEL de l'exercice 2019 (recettes réelles - dépenses réelles) :

- 8 659,46 € (70 141,38 - (122 786,47 - 43 985,63))

** F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la T.V.A. :

La commune n'est pas assujettie à la T.V.A. Elle paie ses dépenses T.T.C. et l'Etat lui reverse une partie de la T.V.A. deux ans après (16,404 %) uniquement sur les frais d'investissement.

Une convention a néanmoins été passée avec la Préfecture pour pouvoir récupérer les frais plus tôt, compte tenu de la conjoncture actuelle.

Les 4 088,22 € représentent donc ici le remboursement d'une partie de la T.V.A. sur les factures d'investissement réglées en 2018.

Réunions de conseil 2020...

11 janvier :

■ **EXÉCUTION DU BUDGET 2020 AVANT SON VOTE :**

Suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque le Budget Primitif n'a pas encore été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater en début 2020 les dépenses de la section de **fonctionnement**, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de 2019.

Le Maire peut également engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section **d'investissement** du budget de l'exercice précédent (montant des dépenses totales diminué des dépenses des chapitres 16 et 18).

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessus, soit à hauteur de 25%.

■ **ADOPTION DES RESTES A RÉALISER :**

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2019 intervenant le 31 décembre 2019, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter en 2020 ressort à 40 470,00 €

- le montant des recettes d'investissement du budget à reporter en 2020 ressort à 785,00 €

■ **Révision des loyers des logements communaux au 1^{er} janvier 2020 :**

Les loyers des 3 logements conventionnés doivent normalement être révisés, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (2ème trimestre).

Au 1er janvier 2020 le conseil Municipal décide exceptionnellement de ne pas appliquer d'augmentation sur les loyers des logements communaux et même **baisser** le montant du loyer du bien situé **2 rue de la Tannerie**, vacant depuis le 1er novembre 2018 à **500 € mensuel**.

Pour rappel pour ce dernier : type 5/6 de 127 m² avec :

- *4 chambres de belles dimensions (11,86 + 15,95 + 10,80 + 13,00 m²),
- *1 cuisine de 15 m²,
- *1 grand séjour/salon de 34m²,
- *1 salle de bain et 2 WC,
- *1 belle terrasse au 1er étage au-dessus du garage,
- *1 garage/cellier de 33 m²,
- *Chauffage fuel – assainissement : mini station d'épuration.
- *1 local de rangement attenant au bâtiment de 20m²,
- *1 terrain de 184 m²

■ **Tarif 2020 concessions au cimetière :**

* concessions perpétuelles : **70,00 Euros** (par concession), hors frais d'enregistrement.

* concessions cinquantenaires destinées à recevoir des urnes cinéraires : **50 euros** (dimensions réduites 1x1m).

Il est précisé que tout dépôt d'urne cinéraire doit faire l'objet d'une demande officielle auprès de la Mairie.

Les travaux d'ouverture de caves urnes devront être réalisés par des services spécialisés.

■ **Tarifs 2020 Salle des Fêtes :**

Locations	Tarifs été (02/05 – 30/09)	Tarifs hiver (01/10 – 01/05)	VIDEO PROJECTEUR
<u>Réunions :</u> Associations Communales :	0 €	15 €	0 €
Associations Hors Commune :	30 €	45 €	20 €
<u>Cours de Stretching, Danse, Qi Gong :</u>	10 €/séance	10 €/séance	
<u>Tennis de table</u>	10 €/mois	10 €/mois	
<u>Association AM STRAM RAM</u>	10 €/séance	10 €/séance	
<u>Manifestations privées</u> 1 journée commune	75 €	125 €	20 €
hors commune	90 €	140 €	20 €
2 journées commune	100 €	180€	
hors commune	120 €	200 €	
<u>Vin d'honneur</u>	30 €	60 €	
<u>Organisation à but lucratif</u> Associations Communales :	0 €	40 €	
Associations Hors Commune :	100 €	140 €	
<u>CAUTIONS pour tous</u> Restituées après vérification de l'état de la salle et du matériel	100 €	100 €	300 €



■ **Loyer 2020 local commercial (Epicerie) :**

Il est décidé EXCEPTIONNELLEMENT de ne pas appliquer d'augmentation sur le dit loyer de 60 euros pour soutenir financièrement ce dernier commerce de proximité. Au 1er janvier 2020, il restera donc fixé à 60,00 euros.



■ **Indemnité de déplacement :**

Il est décidé d'allouer une indemnité de déplacement (230,88 €) à l'agent communal au sein de la commune, pour l'utilisation de son véhicule personnel pendant son service en 2019.

■ **Affaire LALLE-VON HUECK / COMMUNE DE SUBLIGNY :**

Monsieur le Maire informe les conseillers du résultat en date du 09 janvier 2020 de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Bourges. Cet arrêt confirme pour l'essentiel le jugement de première instance à savoir :

- * remettre en état la toiture et en supplément à équiper l'ouverture existante dans le grenier du bâtiment communal d'un châssis fixe avec verre dormant à fer maillé. Ces interventions nécessitent la déconstruction d'une partie du bar restaurant dans les règles de l'art. La résolution de ce problème nécessite le conseil voire l'intervention d'un professionnel pour le suivi des futurs travaux.
- * à payer les frais de contentieux.

■ **Avenir du BAR RESTAURANT « LE SAINT-ROMBLE » :**

Le résultat de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel nécessite une réflexion sur la recherche immédiate d'un futur locataire dans la mesure où des travaux importants qui ne sont pas arrêtés à l'heure actuelle, impactant l'établissement. Un conseiller indique qu'il serait souhaitable de candidater le plus rapidement possible à la campagne « 1000 cafés ».

■ **21 février :**

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019 :
Le conseil approuve les comptes de gestion et administratif 2019, qui laissent apparaître :
- un excédent de clôture de + 142 479,16 € en section de fonctionnement
- un déficit de clôture de - 52 645,09 € en section d'investissement
Affectation du résultat : 92 330,09 €



■ **Participation de la commune à l'arbre de NOËL 2019 :**

Après présentation des comptes par la Présidente du comité des fêtes, la participation de la commune aux frais de l'arbre de NOËL 2019 s'élève à 731 euros.

■ **Subvention comice agricole canton de Léré :**

Il est décidé d'allouer la somme de 50 euros au comité d'organisation du comice agricole qui se déroulera cette année à Léré.

■ **Affaire Commune/voisins du BAR RESTAURANT :**

Monsieur le Maire fait part de la réunion qui s'est tenue à la mairie le 14 février 2020, composée des plaignants, d'un architecte et quelques membres du conseil municipal. Il informe l'assemblée en collaboration avec l'architecte des précautions particulières à prendre pour la reconstruction du toit coupé et des incidences sur la modification d'une petite partie du Saint-Romble. Enfin, il évoque le futur rendez-vous du 24 février 2020 prévue à Bourges avec Maître TANTON pour avoir une meilleure visibilité sur la suite du dossier.

■ **Carte scolaire rentrée septembre 2020 :**

Le conseil d'école du 04 février 2020 et les municipalités de Subigny et Savigny ont voté la reconduction de la semaine scolaire de 4 jours. Une dérogation est donc demandée à Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour poursuivre ainsi.

■ **Sécurité routière :**

Les services du CIT (Cher Ingénierie des Territoires) ont réalisé une enquête du 04 décembre 2019 à 00h00 au 08 décembre à 23h00 sur la vitesse des automobilistes entrant dans la commune en provenance de Sainte-Gemme-en-Sancerrois ; du Noyer ; et de Vailly (devant la mairie).
L'analyse de ces résultats permettra de mettre en place une politique de sécurité plus appropriée pour les entrées du village.

■ **Défense Incendie :**

Une étude entre les différents intervenants (Safège, le SDIS, la SAUR, les communes et le SIAEP VLFP) a été réalisée pour recenser dans un premier temps les endroits dans la commune où des bornes incendie seraient nécessaires puis ensuite les emplacements où il serait possible de les installer. Il s'avère qu'uniquement au Chezal Rousseau, aux Godons et à Villedon ces installations seront possibles.

■ **15 mars :**

Élections municipales :



En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages exprimés peut ne pas être égale à 100%.

Résultats :

Sièges à pourvoir : 11 Sièges pourvus : 11

Inscrits : 245 électeurs Abstentions : 58

Votants : 187 Blancs : 2 Nuls : 3 Exprimés : 182

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Elu(e)
Mme Florence LASNIER	129	52,65	70,87	Oui
M. David FOREST	128	52,24	70,32	Oui
M. Jean Paul GORIN	128	52,24	70,32	Oui
Mme Régine AUDRY	125	51,02	68,68	Oui
Mme Valérie CHARPENTIER	120	48,97	65,93	Oui
M. Edouard GOSSE	119	48,57	65,38	Oui
Mme Delphine ROBLIN	119	48,57	65,38	Oui
M. Jean Luc CHOLLET	118	48,16	64,83	Oui
Mme Nelly FAURE	115	46,93	63,18	Oui
Mme Nathalie MALETA	113	46,12	62,08	Oui
M. David BARBIER	111	45,30	60,98	Oui
Mme Sabrina BORNE	69	28,16	37,91	Non
M. Robert MILETA	63	25,71	34,61	Non

Mme Hélène MARTIN	62	25,30	34,06	Non
M. Gérard GUERAUD	57	23,26	31,31	Non
Mme Yasmine PERRIN	56	22,85	30,76	Non
Mme Claudine THIERRY	55	22,44	30,21	Non
M. Francis VERDENAL	54	22,04	29,67	Non
Mme Laetitia MARNAS	53	21,63	29,12	Non
Mme Anne CATALDO	53	21,63	29,12	Non
Mme Julie SCHWOB	52	21,22	28,57	Non
M. Olivier BRISSON	48	19,59	26,37	Non

25 mai :

- Réunion à huis-clos -

■ **INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ÉLECTION DU MAIRE**, à bulletin secret.

Madame AUDRY Régine est seule candidate à la fonction de Maire. En l'absence de vote blanc ou de vote nul, Mme AUDRY Régine est élue Maire.

■ **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Mme Le Maire rappelle que le Conseil Municipal est légalement limité à 3 adjoints (30% du nombre de conseillers municipaux). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à **TROIS** le nombre d'adjoints.

ÉLECTION DES ADJOINTS, à bulletin secret.

Mr GORIN Jean-Paul est élu **1er adjoint**.

Mme ROBLIN Delphine est élue **2ème adjointe**

Mme LASNIER Florence est élue **3ème adjointe**

■ **CHARTRE DE L'ÉLU :**

Conformément à la loi (CGCT – Code Général des Collectivités Territoriales), lecture est faite par Mme le Maire de la Charte de l' élu local.

Copie de cette dernière et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » sera remise aux Conseillers Municipaux.

■ **ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

A la suite de l'élection du Maire et de 3 Adjoints, le Tableau du Conseil Municipal peut valablement être établi.

■ **ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

L'arrêté préfectoral N°71-2019-10-24-015 en date du 24 octobre 2019 a fixé la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais (CC Semur) à 33 délégués, dont 4 pour la commune de Semur-en-Brionnais.

Conformément à la loi, les 2 délégués de la commune à la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire sont désignés, dans l'ordre du Tableau, soit Mme AUDRY Régine (Maire), Mr GORIN Jean-Paul (1er adjoint).

04 juin :

-Réunion à huis-clos-

■ Vote des indemnités du Maire et des adjoints :

Mme le Maire : 22,30 % de l'indice 1027 brut

Adjoints : 7,44 % de l'indice 1027 brut (pour chacun des 3)

- Décision concernant les délégations de pouvoirs de signatures aux 3 adjoints et permanences.

■ Désignation des délégués pour les commissions communales, la CDC et les syndicats. (Voir détail ci-dessous).

Mme le Maire propose d'être disponible à la population sur rendez-vous en fonction des demandes, Mmes Roblin D et Lasnier F auront une permanence le samedi de 10h à 11h une semaine sur 2, Mr Gorin passera dans la semaine sans avoir un jour défini.

■ Règlement de la cantine scolaire : adopté pour la rentrée de septembre 2020. Prix d'un repas : 3,05 €

■ Le conseil prend note des différents courriers de réclamations adressés par plusieurs administrés.

SI TRANSPORTS SCO DE SANCERRE/LERE	Florence LASNIER Nelly FAURE	Titulaire Suppléante
SI REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE SAVIGNY/SUBLIGNY	Nelly FAURE, Nathalie MALETA, David BARBIER	
SDE 18	Delphine ROBLIN Edouard GOSSE	Tit. Supp.
SIAEP VAL DE LOIRE ET PAYS FORT	Régine AUDRY, Nelly FAURE Florence LASNIER	Tit. Supp.
SYNDICAT PAYS SANCERRE SOLOGNE	Jean-Paul GORIN Régine AUDRY	Tit. Supp.
SIRVAA	Nelly FAURE Florence LASNIER	Tit. Supp.
SIRSA	Nelly FAURE	Supp.
SMICTREM	Florence LASNIER	Tit.
RÉFÉRENT PLUi	Régine AUDRY	Tit.
RÉFÉRENT URBANISME	Jean-Paul GORIN	Tit.

Commissions communales :
Régine AUDRY, Présidente de droit

FINANCES	Jean-Paul GORIN, Delphine ROBLIN, Florence LASNIER, Valérie CHARPENTIER, Nelly FAURE
IMPÔTS	Titulaire : 12 noms ont été proposés à la DGFIP Suppléants : 12 noms ont été proposés à la DGFIP
CONTRÔLE LISTES ÉLECTORALES	David FOREST + 6 noms ont été proposés à la Préfecture ainsi qu'au Tribunal
VOIRIE COMMUNALE	Jean-Paul GORIN, Delphine ROBLIN, Florence LASNIER, David FOREST, Valérie CHARPENTIER, Edouard GOSSE, Jean-Luc CHOLLET, David BARBIER
BÂTIMENTS COMMUNAUX	Jean-Paul GORIN, Delphine ROBLIN, Florence LASNIER, David FOREST, Edouard Gosse, Jean-Luc CHOLLET, Nathalie MALETA, David BARBIER
CONTENTIEUX / AFFAIRES COMMUNALES	Jean-Paul GORIN, Delphine ROBLIN, Florence LASNIER, Edouard GOSSE
C.I.T.	Edouard GOSSE
APPEL D'OFFRES	Jean-Paul GORIN représentant du Président en son absence seulement, 3 M Titulaires : Edouard GOSSE, Jean-Luc CHOLLET, Nelly FAURE 3 M Suppléants : Delphine ROBLIN, Florence LASNIER, David FOREST
GARDERIE / ÉCOLE / CANTINE	Florence LASNIER, Nelly FAURE, David BARBIER

AGENTS COMMUNAUX	Jean-Paul GORIN, Delphine ROBLIN, Edouard GOSSE
BULLETIN MUNICIPAL / COMMUNICATION / ANIMATION	Delphine ROBLIN, Florence LASNIER, Valérie CHARPENTIER, Edouard GOSSE
PRÉVENTION ROUTIÈRE	Nelly FAURE, Nathalie MALETA
AIDE À DOMICILE / PORTAGE REPAS	Nelly FAURE, Nathalie MALETA
DÉFENSE	Jean-Paul GORIN

26 juin :

-Réunion à huis-clos-

■ Vote des taxes directes locales 2020 pour SUBLIGNY :

TF SUR P BÂTIES	TF SUR P NON BÂTIES	CFE
12,35 %	24,07 %	30,90 %

Le produit de la taxe d'habitation est indiqué à titre informatif : 85 599 euros, il n'est plus possible d'en voter le taux, gelé à compter de 2020

Le montant global de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020 sera fixé par la Communauté de Communes « Pays Fort Sancerrois Val de Loire ».

■ Vote du budget unique 2020 :

Après avoir discuté de la situation financière de la collectivité en général, le conseil municipal adopte donc le budget unique 2020, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 372 861,07 €	Section d'investissement : 144 429,10 €
---------------------------------------------	--------------------------------------------

Dont montant total voté pour d'éventuelles subventions : 3 000 euros. Les associations devront fournir un dossier de demande en bonne et due forme (cerfa n°12156*05)

■ Médecine Préventive :

Il est décidé de passer une convention avec le centre de gestion du Cher pour la médecine préventive des agents, non contrôlés depuis plusieurs années.

■ Location de la salle des fêtes :



Il est décidé de ne pas modifier les tarifs pour 2020. La location du vidéo projecteur sera par contre réservée seulement aux habitants de la commune.

Après lecture d'une nouvelle circulaire de la Préfecture, compte tenu des consignes sanitaires en vigueur, elle ne sera néanmoins pas louée jusqu'à la levée de la réglementation Préfectorale.



■ Demandes de devis :

- Pour la vérification et mises aux normes des extincteurs dans tous les bâtiments communaux (non vérifiés depuis 2016) ; installations électriques, alarmes
- Pour changer la porte de l'école abimée, la fenêtre du bureau du maire suite à la tentative de cambriolage
- Pour l'assurance des bâtiments communaux et véhicules roulants
- Des problèmes ont également été signalés dans la salle de classe et ses annexes : humidité, thermostats sur les radiateurs, WC... Par ailleurs, il semblerait que des véhicules se garent devant la grille de l'accès à l'école, ce qui est gênant pour le bus scolaire.

■ Remplacement de l'agent technique communal pendant ses congés d'été :

Contact sera pris auprès d'ISAGROUPE ou TRAJECTOIRE pour employer une personne pour l'entretien des espaces verts et fleuris pendant cette période estivale.

■ Demande de la part d'un habitant du Chezal Roullin pour l'achat d'une portion d'un chemin rural sis dans ce même hameau :

Il est décidé le lancement de la procédure d'enquête publique réglementaire (à partir de septembre).

■ Différents dans ce même hameau du Chezal Roullin :

Les containers à poubelles seront changés de place ainsi que le panneau d'affichage.

■ Réception d'une demande pour l'entretien et curage du fossé dans le bourg, le long de l'entreprise BOUTON :

Les élus prennent connaissance d'une convention à ce sujet qui date de 1995. Ce fossé aurait dû être entretenu tous les ans. Recherches vont être effectuées pour connaître la date de son dernier entretien.

■ Réclamations de plusieurs habitants quant au défaut d'entretien des terrains de leurs voisins :

Un arrêté municipal de 2008 stipule que les propriétaires sont mis en demeure d'entretenir les terrains en friche leur appartenant. Ce document sera remis dans les panneaux d'affichage de la commune et aux personnes concernées.

■ Pour information, un logement communal rue Comtesse Mathilde sera vacant courant septembre 2020 :

- Montant du loyer : 428 euros. 3 chambres, un grand séjour/salon de 31 m², cuisine, salle de bain, WC, cellier, garage, cave. Chauffage au gaz.
- Le logement 2 rue de la tannerie est quant à lui encore vacant :

Rappel du montant du loyer : 570,00 €
type 5/6 de 127 m² avec :

- 4 chambres de belles dimensions
- 1 cuisine de 15 m²,
- 1 grand séjour/salon de 34m²,
- 1 salle de bain et 2 WC,
- 1 belle terrasse au 1er étage au-dessus du garage,
- 1 garage/cellier de 33 m²,
- Chauffage fuel – assainissement : mini station d'épuration.
- 1 local de rangement attenant au bâtiment de 20m²,
- 1 terrain de 184 m²

■ Affaire commune/voisins du BAR RESTAURANT :

Rencontre le 25 juin entre la plaignante, Madame le Maire et son 1er Adjoint concernant sa demande sur les DOE. Elle est venue les consulter à la mairie et en demande un double. Un devis sera établi pour avoir les duplicatas, qui seront à sa charge. Il est soulevé différentes interrogations dans cette affaire.

Une demande auprès d'une entreprise sera faite en rapport au paragraphe sécurité du CCTP.

IL est décidé, dès que les circonstances sanitaires réglementaires le permettront, d'organiser une réunion publique afin d'informer les habitants sur ce contentieux, sur les différentes démarches, actions, travaux, projets à venir.

10 juillet :

Réunion exclusivement réservée aux élections des délégués en vue des élections sénatoriales.

Election du délégué titulaire, à bulletin secret : Mme AUDRY Régine
Election des délégués suppléants, à bulletin secret : M. GORIN Jean-Paul, Mme LASNIER Florence, Mme ROBLIN Delphine.

24 juillet :

-Réunion à huis-clos-

■ Affaire commune / voisins du Bar restaurant Le Saint Romble :

Il est décidé de recourir à la Société D'Economie Mixte SEM TERRITORIA située à Bourges pour une étude stratégique, juridique et financière pour la sortie du contentieux entre la commune et les voisins du Saint Romble pour un montant de 7860 € TTC.

Le retour de la SEM TERRITORIA est attendu avant la prochaine réunion du conseil municipal sur notre dossier.

■ Décision modificative :

Suite à la décision précédente, il est décidé de virer la somme de 7 860 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, article 2031.

■ Pérennité licence IV de la commune :

Il est évoqué de vérifier les conditions d'exploitation de la licence IV de la commune (utilisation et conservation).

■ Congés d'été de l'agent technique communal :

Il est décidé le remplacement de l'agent communal pendant ses congés, soit 3 semaines à raison d'une durée de 3h le lundi, mercredi et vendredi auxquelles s'ajoutent 1,5h pour la formation par notre agent communal. Il sera fait appel à ISA INTERIM (entreprise d'insertion basée à AUBIGNY)

D'autre part, la pendule de l'église doit être remontée toutes les semaines. M. Edouard GOSSE se propose de remplacer l'agent communal pendant cette période de congés.

■ Vérification extincteurs :

Afin de mettre à jour l'ensemble des éléments de sécurité, des devis ont été demandés à 3 sociétés soit : Nièvre Protection Incendie,

Eurofeu et PMS sécurité.

La Société Eurofeu est retenue pour effectuer la vérification des extincteurs, alarme à incendie et BAES et ce sur l'ensemble des bâtiments communaux (école, garderie, cantine, mairie, restaurant, salle des fêtes, église).

■ Assurances de la commune :

Un état des lieux des assurances a été fait. Une demande de devis auprès de MMA est en cours. A voir également avec d'autres prestataires.

■ Remplacement de la porte d'entrée principale de l'école, de la fenêtre du bureau du Maire :

Sur quatre sociétés sollicitées, trois ont transmis leurs devis (Aurélien ROBLIN, Ribeiro Habitat, Gilles Reverdy).

L'entreprise Ribeiro est retenue.

La porte de l'école sera remplacée par un modèle en alu et la fenêtre du bureau du maire comme à l'existant (PVC).



D'autre part, suite à la condamnation de la commune sur le dossier contentieux, la fenêtre donnant sur la propriété de la plaignante sera remplacée conformément à la décision de justice, par l'entreprise RIBEIRO.

■ Location des logements communaux :

Madame le Maire a reçu plusieurs demandes de location des logements, 2 ont été retenues. Ainsi, courant août les 2 habitations seront occupées.

Rue Comtesse Mathilde : montant du loyer mensuel : 428 €

Rue de la Tannerie : montant du loyer mensuel : 500 €

■ Demande de fournitures espaces verts :

L'agent communal demande la fourniture de produits phytosanitaires en vue de l'entretien du cimetière et également de moyens pour lutter contre les nids de guêpes.

■ Différents entre administrés :

Plusieurs différents entre administrés ont été évoqués (non entretien de parcelles laissées en friche, odeurs de chenil, déclaration de travaux...)

Il a été porté à la connaissance de la commune, une éventuelle présence de caméras sur le domaine public Mme le Maire va prendre contact avec le propriétaire afin de se rendre compte sur place.

Une habitante a adressé une demande concernant l'arrêt de car scolaire au niveau du village de Bertrou. Son courrier sera transmis au service compétent afin que ce dernier apporte directement la réponse.

■ CNAS : élection des délégués :

Madame le Maire est élue déléguée pour le collège des élus et Mme FOREST pour le collège des agents.

■ CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire :

L'élection des commissions au sein de la CDC a été réalisée.

Madame le Maire est élue première vice-présidente en charge des commissions économie, numérique et de la santé.

M. GORIN Jean-Paul, premier Adjoint siège dans les commissions tourisme et équipement / développement économique, numérique et santé / aménagement du territoire.

Le premier Adjoint est également titulaire au Pays Sancerre-Soologne.

■ Personnel municipal :

Une mise à jour de certaines fiches de postes et/ou horaires de travail sera mis en place à partir de la reprise des congés d'été.

Un entretien individuel est prévu avec le personnel concerné.

De plus, les agents ont sollicité l'ouverture d'un compte-épargne-temps (C.E.T). Cette demande sera soumise à l'avis du comité technique du Centre de Gestion du Cher en septembre 2020.

■ SDIS :

Madame le maire postule pour être représentante au sein du SDIS.

■ Voirie communale :

Dans l'ensemble les chemins communaux sont bien entretenus. La commission propose de « rouvrir » certains chemins qui seraient un plus pour les randonnées. Néanmoins, un second passage est à prévoir concernant l'état des routes et des fossés.

02 octobre :

-Réunion à huis-clos-

■ Dossier BAR RESTAURANT le Saint-Romble : Présentation par la SEM TERRITORIA d'un rapport : rappel des condamnations de nature matérielle, synthèse technique de la situation juridique, ordonnancement stratégique.

■ Réunions Communauté de Communes, PLUi, SCOT, OPAH etc : les élus donnent le compte rendu des réunions auxquelles ils ont assisté.

■ PLUi : Il convient de désigner un référent suppléant : Jean-Paul GORIN. Rappel : Mme AUDRY Régine est référente titulaire.

■ Renouvellement du droit d'utilisation des logiciels : le contrat passé avec la Société SEGILOG relatif à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels COMPTABILITE/ETATCIVIL/ELECTIONS/PAYES et à leur maintenance/formation est arrivé à échéance le 14 septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide de renouveler ce dernier pour une nouvelle durée de trois ans et pour un montant annuel de :

- 2 130,00 € HT (1 917€ HT

pour la cession du droit d'utili-

sation + 213 € HT pour la main-

tenance/formation) en 2021

- 2 170 € HT (1 953 HT pour la

cession du droit d'utilisation +

217 € HT pour la maintenance/

formation) en 2022

- 2 210 € HT (1 989 € HT pour la

cession du droit d'utilisation +

221 € HT pour la maintenance/

formation) en 2023.

Entretien des chaudières des

bâtiments communaux et di-

vers travaux de réparations : Il est décidé de demander des devis

auprès de l'Entreprise BOUTON (Subigny), Ets VAILLY Electric (Vail-

ly) et Ets PLANSON (Sainte Gemme).

Remplacement de 2 pneus sur le tracteur CASE : Il est décidé de

demandeur des devis auprès du garage PROFIL PLUS (Bannay) et

THOUERY (Foëcy)

Remplacement du taille haie : Il est décidé de demander des devis

auprès des Ets GALLIOT (Vailly) et ALABEURTHE (Cosne/Loire).

Panne de l'épareuse : il est décidé de demander des devis de ré-

paration aux ETS GALLIOT (Vailly) et MARECHAL (Saint-Satur).

Renseignements seront pris auprès de l'assurance communale la

SMACL pour savoir si le sinistre BRIS DE MACHINE peut être pris

en compte.



■ **Remplacement d'une gouttière sur un petit bâtiment communal, place du monument aux Morts** : le devis des ETS CHESTIER (Assigny) est accepté : 699,54 € TTC.

■ **Réfection d'une partie du toit de la salle des fêtes** : ce projet avait été évoqué par l'ancienne municipalité et est mis de côté pour le moment.

■ **Sécurité routière entrées de Bourg** : un rendez-vous sera pris avec le C.I.T courant octobre (mise en place de stop, coussins berlinois, radars pédagogiques etc). Il est également prévu le déplacement des panneaux d'entrée du village.

■ **Personnel communal** :

- Les fiches de poste des 3 agents ont été revues.
- À la suite de l'avis favorable du comité technique auprès du centre de gestion du cher, un Compte Epargne Temps (CET) sera mis en place à compter du 1er octobre 2020.

■ **Repas annuel des personnes âgées de 70 ans et plus** : En raison de l'épidémie de COVID-19, et des mesures sanitaires qui sont imposées, le repas annuel qui était proposé aux personnes âgées de 70 ans et plus est annulé. Les élus décident néanmoins d'offrir à ceux qui le souhaiteront un colis d'ici la fin de l'année.

■ **Arbre de NOËL** : De même pour l'arbre de NOEL qui devait être organisé le 18 décembre 2020, il sera annulé et remplacé par l'achat de jouets pour les enfants de la garderie.

■ **Déplacement de la poubelle et du panneau d'affichage au hameau du Chezal Roullin** : cette tâche sera finalisée prochainement par l'employé communal.



■ **Moyen de communication auprès de la population** : il est proposé aux élus de réfléchir sur le moyen de communication qui pourrait être utilisé pour communiquer avec la population : PANNEAU POCKET ? INTRAMUROS ? CITY WALL ?

■ **Demandes de plusieurs habitants sur les sujets suivants** : numérotation, noms rues ; sécurité et entretien routes dans les hameaux etc : une réponse sera apportée à chacun.

■ **Demandes de plusieurs administrés pour l'achat de chemins communaux, sections de commune** : Les élus envisagent de refuser systématiquement toute demande de ce genre. Le sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion.

Pour la section de commune du Chezal Roullin, un vote avait déjà eu lieu en 2010, les élus décident de ne pas revenir sur le sujet. Un propriétaire propose également la vente à la commune de 2 parcelles. Rendez-vous sera pris avec ce dernier.

■ **Diagnostic énergétique** : un diagnostic énergétique sera réalisé par la Communauté de Communes prochainement au niveau des bâtiments communaux.

■ **Bulletin municipal** : Une réunion de la commission « animation » est prévue pour établir le prochain bulletin municipal.

■ **Jeunes Subliniens ayant obtenu un diplôme avec mention BIEN ou TRÈS BIEN** : les élus envisagent de récompenser les jeunes ayant obtenu un diplôme avec mention BIEN ou TRÈS BIEN en cette année très particulière.

■ **Pour Information** : un marché de producteurs sera organisé le samedi 10 octobre 2020, par l'association A.E.J à l'extérieur de la salle des fêtes.

06 novembre :

■ **POINT SUR LES FINANCES COMMUNALES** :

Un point est fait tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En dépenses : Il est constaté qu'aucun chapitre ne fait l'objet de dépassement.

En recettes : De légères augmentations sont constatées aux articles 7381 (TADÉM) (+ 1 471 €) ; 74832 (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (+ 1 581 €) et 752 (revenus des immeubles) du fait de la location des 3 logements communaux.

Signalement de la part de la Trésorerie de Sancerre de loyers impayés. Un courrier de rappel sera adressé au locataire.

■ **BAR RESTAURANT le SAINT-ROMBLE** :

Vu l'importance de ce dossier, il est décidé de reporter ce sujet à une prochaine séance.

■ **DEVIS DE REPARATION DE L'EPAREUSE** :

Suite à la décision lors de la précédente réunion de demander plusieurs devis, les ETS MARECHAL (Saint-Satur), GALLIOT (Vailly) et M2E (Savigny) ont envoyé leurs propositions.

Validation du devis MARECHAL et du devis M2E pour un montant estimatif de 5 043.86 € TTC – prévoir en plus le renfort et la soudure du 2ème bras et le changement de plusieurs bagues si nécessaire. Une décision modificative est votée : - 3000 € à l'article 615228 ; + 3000 € à l'article 61551.

■ **DEVIS ENTRETIEN CHAUDIERES bâtiments communaux ET DIVERS TRAVAUX logements sociaux** :

Suite à la décision lors de la précédente réunion de demander plusieurs devis, présentation des offres.

■ **BORNE INCENDIE AU CHEZAL ROUSSEAU** :

Madame le Maire est chargée de demander une actualisation du devis de pose de la borne incendie du Chezal Rousseau (4225,96 € à l'époque de la précédente municipalité).

■ **DOSSIER ASSURANCES COMMUNALES** :

Une étude est actuellement en cours auprès de différentes compagnies d'assurance.

■ **COLIS POUR LES PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS** :

Compte tenu du contexte actuel, il a été décidé d'offrir des colis aux aînés.

Environ 70 personnes sont en résidence principale sur Subigny dont 6 résidents en maison de retraite.

Un courrier avec coupon réponse a été déposé chez chacun d'entre eux, afin qu'ils nous précisent leur souhait avant le 15/11/2020.

3 différents colis de valeur égale ont été constitués : Colis Dames, Colis Messieurs et colis aînés en maison de retraite.

La distribution sera effectuée par les Membres du conseil municipal le Samedi 12 décembre 2020 à partir de 10 h 00.

Lors de cette distribution, seront également accueillis dignement les nouveaux septuagénaires, qui seront cette année au nombre de 4 (voir page 23).



■ **PRÉVENTION SÉCURITÉ ROUTIÈRE :**

Une étude a été faite fin 2019 par l'ancienne municipalité qui n'avait pas donné suite à l'époque. Un RDV a eu lieu en octobre 2020 avec la nouvelle municipalité.

Le compte-rendu a été établi par M. Denis BONTEMPS, Adjoint au chef de pôle, Ingénierie et domaine public, Centre de gestion de la route Nord.

Le Conseil municipal a acté les travaux suivants :

- Déplacement des panneaux d'entrée/sortie d'agglomération SUBLIGNY :

2 panneaux STOP seront posés en centre bourg et certains panneaux d'entrée/sortie d'agglomération déplacés.

■ **PRISE DE LA COMPÉTENCE « création et gestion de maison de services au public » par la communauté de communes :**

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « création et gestion de maison de services au public » à la CDC.

Compte tenu de la proximité des MSAP établies à Boulleret et Aubigny-sur-Nère, et du souhait de Sancerre de ne pas faire de MSAP sur son territoire, la CDC propose une MSAP « ITINERANTE » qui se déplacera sur les communes de la CDC ; Envisagée 1 ou 2 fois par mois sur chaque commune. Démarrage prévu en 2021.

■ **APPEL AUX DONNS des communes sinistrées des Alpes Maritimes – Tempête ALEX le 2 octobre 2020 :**

Validation par le conseil municipal pour un montant de 200 €, Mme le Maire rédigera un courrier à l'association afin de demander quel type de matériel ainsi que vêtements ou autres, aimerait-elle recevoir ?

■ **BULLETIN MUNICIPAL :**

- en attente des réponses des associations,
- répartition auprès des conseillers des différents thèmes pour les alimenter,
- prévoir un article pour joindre les nouvelles directives SMICTREM,
- jeunes diplômés récompensés,
- incivismes, démarches administratives, paroles aux jeunes, état civil.....

■ **RAPPORT 2019 DU SMICTREM :**

Approbation par le Conseil Municipal.

Pour rappel, à partir du 1er janvier 2021, l'accès aux déchetteries Assigny et/ou Vinon ne pourra se faire qu'après une inscription via un imprimé SMICTREM, un exemplaire sera remis aux habitants avec le bulletin municipal en début d'année.

■ **DIVERS :**

- Rencontre de Mme le Maire avec des membres de l'Association LA JACASSERIE pour différentes demandes.
- Le SIRP (Syndicat Intercommunal Regroupement Pédagogique) de Subigny et Savigny, informe qu'il n'y aura pas de spectacle de Noël en raison des conditions sanitaires actuelles. Toutefois, le 18 décembre 2020, il sera remis à chaque élève des écoles de Subigny et Savigny, un livre et un sachet de friandises avec une petite surprise. Participation de chaque commune au prorata du nombre d'élèves (114 élèves au total dont 17 pour Subigny) uniquement pour l'achat des friandises.
- Cérémonies du 11 novembre : au vu des consignes sanitaires actuelles, une gerbe sera déposée par Mme le Maire avec lecture du discours du Ministère des Armées et énumération des personnes mortes pour la France, lecture par une jeune fille de Subigny du texte des anciens combattants, en présence d'une dizaine de personnes.
- Dans le cadre de la remise aux normes du dispositif incendie dans les locaux communaux : les plans d'évacuation et d'intervention ont été apposés dans tous les bâtiments selon les normes en vigueur.
- L'entreprise RIBEIRO a exécuté les travaux demandés, à savoir :

pose de la nouvelle porte de l'école et changement de la fenêtre du bureau du Maire (suite intrusion) et petite fenêtre au restaurant le St ROMBLE (conformément à la condamnation).

- Nouvelles plaintes à la Petite Métairie à l'encontre du propriétaire des chiens ; A nouveau un courrier sera envoyé en rappelant la réglementation.

- Une barrière antivirus en plexiglass a été posée sur le bureau du secrétariat de Mairie par l'agent communal.

- Décorations de Noël : achat d'un sapin de Noël pour la décoration du village et autres décorations à mettre en place par l'agent communal et l'équipe du conseil municipal.

- Il est signalé la dégradation d'une partie du mur d'enceinte du cimetière. Mme le Maire voit avec l'agent communal.

- Réunions SIRP – SIRVA – SDE 18 – CIT - SMICTREM – CDC : Il a été donné lecture des comptes rendus par les conseillers municipaux représentant la commune dans ces instances.

- Lors du précédent conseil municipal, il a été décidé d'allouer une récompense aux enfants de la commune diplômés avec mention en 2020 de l'enseignement du second degré général ou technique, sous forme de « bon cadeau » chez ROSE-BLANCHE librairie à St-Satur. Il est demandé aux Parents ou aux élèves de se faire connaître en adressant une copie de leur diplôme à la Mairie.

- Mme le Maire donne lecture aux élus d'une proposition de réponse à un administré et son collectif, suite à leur courriel du 5 novembre 2020.

18 décembre :

■ **Restaurant Le St Romble :**

Le conseil municipal souhaitait la présence de Mr Yves BOUTON, ancien Maire de Subigny et maître d'ouvrage à l'époque de son mandat, afin qu'il donne sa version et qu'il réponde aux différentes interrogations techniques et administratives concernant le déroulement du chantier du St Romble.

À la suite des différentes anomalies relevées, nous avons fait appel à la SEM TERRITORIA, organisme en mesure d'établir une étude juridique et technique compte tenu de la complexité du dossier.

Dans l'immédiat la procédure est bloquée suite à la saisine du juge d'interprétation par la partie adverse, afin de clarifier les termes de l'arrêt du 09 janvier 2020. La cour d'appel de Bourges en audience du 23 mars 2021, rendra son jugement.

Ce sont également les résultats de cette requête en interprétation qui détermineront les travaux à effectuer. Les devis des entreprises ainsi que ceux de l'architecte M. GAUCHERY (Maîtrise d'œuvre 12 600 € TTC) et de la SEM TERRITORIA (assistance à maîtrise d'œuvre : 11352,07 € TTC) sont ainsi mis en attente.

■ **Etudes de différents devis :**

- 2 devis sont présentés pour le nettoyage du restaurant St Romble (décapage hotte, piano, four, friteuse, plans de travail, micro-ondes, sols....) et le nettoyage des vitres Mairie, école et garderie : SARL JACK NET à Cosne sur Loire et Ent PETIOT à Ste Gemme. Le Conseil décide de retenir l'offre de l'ent. PETIOT.

- Devis SAUR pour mise en place d'un poteau incendie au Chezal Rousseau : montant réactualisé de 3 671.83 € HT, devis accepté.

Vérification auprès du SDIS que les contrôles de pression des bornes à incendie ont bien été effectués, au besoin les faire programmer.

■ **Délibération demande SYRSA programme d'actions 2020/2025 sur les bassins versants de la Sauldre (suite à enquête publique) :**

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 02 novembre au 03 décembre 2020, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau dans le cadre du programme d'actions 2020/2025 sur les bassins versants de la Sauldre et sur la déclaration d'intérêt général, en tenant compte des préconisations relevées par deux propriétaires sur trois sites.

■ Renouvellement de baux ruraux :

Accord du Conseil pour le renouvellement de deux baux ruraux pour une nouvelle période de 9 ans :

- avec M. CHARPENTIER Laurent : Parcelle ZI n°14 sise Les Petits Prés d'une surface de 50 ares = 24 euros
- Avec M. CHENE Gérard : Parcelle ZR n°106 sise Les Prés du Pont d'une surface de 1 ha 02 a, 22 ca = 86 euros

■ Motion relative au maintien des soins par le Centre Hospitalier Jacques Cœur à Bourges :

Soutien de la motion par le Conseil Municipal.

■ Rentrée scolaire 2021/2022 :

Une délibération est votée pour le maintien de la semaine des 4 jours (reconduction annuelle).

■ Lettre d'information aux administrés :

La lettre d'information à l'attention des habitants est finalisée et sera déposée dans chaque boîte aux lettres de chaque foyer avant le 31 décembre 2020.

■ Point sur le futur bulletin municipal :

Dernière réunion de la commission le 19 décembre, afin de finaliser la conception du bulletin municipal qui sera distribué courant Janvier 2021.

■ Divers :

• Travaux dans les logements communaux :

Travaux effectués Rue Comtesse Mathilde : changement thermostats, fenêtre réparée.
Prochains travaux Rue de la Tannerie : tubage de la cheminée et demande de devis pour l'étanchéité de la terrasse.

• Etat d'avancement de la réparation de notre épareuse : la pièce que la Société M2E devait réparer est prête, l'épareuse est chez MARECHAL pour la réparation et le remontage.
Taille haie réceptionné suite à commande aux Ets GALLIOT de VAILLY.
Devis LACROIX city pour les panneaux de signalisation de la sécurisation du Bourg a été accepté pour un montant de 973.73 € TTC.

• Colis aux personnes de 70 ans et plus :

Retours chaleureux à la suite de la distribution le 12 décembre dernier par l'équipe Municipale, des colis à nos aînés.

• Elèves du RPI Subigny/Savigny :

Le vendredi 18 décembre 2020, ont été distribués à chaque enfant des classes de Subigny et de Savigny : un livre et un sachet de friandises, en présence de Mme le Maire et d'une conseillère de Subigny ainsi qu'un adjoint et conseillère de Savigny avec présence du PERE NOEL, à l'initiative du SIRP (regroupement pédagogique) (voir page 18).



• PLUi :

Point sur le PLUi de Subigny, recensement effectué des terres constructibles ou non.

• Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire :

Modification de l'intérêt communautaire de l'aménagement de l'espace : restitution de l'aire d'accueil située à la commune Subigny. Le terrain de tennis avait déjà été restitué au 1er janvier 2019. Pour info, la COM-COM édite pour janvier 2021 son 1er bulletin d'information, prévision de deux par an.

• Besoin de petit-outillage pour l'agent communal :

- 1 – perceuse-visseuse sans fils
- 2 – scie sauteuse
- 3 – ponceuse excentrique
- 4 – scie à onglet radiale

Il a été décidé de prévoir l'achat des deux premiers outils, des devis vont être demandés.

• Enquête publique pour la vente éventuelle d'une partie d'un chemin rural au Chezal Roullin :

Etat d'avancement sur l'enquête publique de la vente du chemin au Chezal Roullin : Mr le 1er adjoint est chargé de contacter le commissaire enquêteur.

• Sport Ecole :

l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) et l'UFOLEP demandent une subvention de 4 € par enfant de Subigny pour la participation aux frais de l'animateur notamment. Il est rappelé que le gymnase de Vailly, est propriété de la CDC donc à usage de toutes les associations.

• Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

Ce régime en faveur des agents communaux comprend deux primes : l'IFSE (indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise) prime automatique versée mensuellement, et le CIA (complément indemnitaire annuel) qui lui reste facultatif et suivant les critères de l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Le RIFSEEP (anciennement appelé « primes exceptionnelles ») est en place nationalement depuis 2018, il a fait l'objet d'une délibération obligatoire de la part de toutes les collectivités territoriales (dont les Mairies). La délibération pour la commune de Subigny a fixé le montant du CIA à partir de 100 €. Concernant les années 2018 et 2019, nos agents n'ont pas bénéficié du CIA.

Suite à la demande d'un de nos agents : le CIA n'a pas d'effet rétroactif donc son versement ne peut avoir lieu pour 2018 et 2019. Mme le Maire ayant seule la décision d'attribution, décide d'octroyer par arrêté individuel le CIA aux trois agents communaux pour 2020. Le montant varie de 100 à 150 € selon la catégorie statutaire de l'agent.

Elle propose également que ladite délibération du 12 janvier 2018 soit modifiée au niveau de la périodicité du versement éventuel du CIA et des montants mini et maxi. Pour ce faire, le dossier devra être soumis au comité technique du Centre de Gestion en début d'année 2021.



Complémentaire Santé Solidaire :

Comment demander la complémentaire santé solidaire ?

Vous pouvez la demander : sur internet depuis votre compte AMELI ; en envoyant ou en déposant le formulaire et les justificatifs demandés à votre caisse d'assurance maladie.

A réception du dossier complet, votre caisse d'assurance maladie étudie votre demande dans un délai de 2 mois et vous informe de sa décision.

Votre attestation de droits sera ensuite disponible dans le compte ameli si vous en avez un. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à votre adresse postale, sous format papier.

100% Santé : faciliter l'accès aux soins et aux équipements auditifs, optiques et dentaires :

100% SANTÉ
UN ACCÈS À DES SOINS DE QUALITÉ POUR TOUS

Améliorer l'accès aux soins
Trop de Français renoncent à des aides auditives, des lunettes de vue ou des prothèses dentaires.

AUDIOLOGIE	OPTIQUE	DENTAIRE
67%	10%	17%
Des malentendants ne sont pas équipés ⁽¹⁾	Renoncent aux équipements optiques ⁽²⁾	Renoncent aux soins dentaires ⁽²⁾

⁽¹⁾ SNDS et INSEE 2014 ⁽²⁾ EHIS-ESPS, Drees-Irdes 2014

100% SANTÉ
Des soins pour tous, 100% pris en charge

Des soins et un large choix d'équipements de qualité, 100% remboursés.

Une offre pour toutes les personnes bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la CMU-c.

Disponible auprès de tous les audioprothésistes, opticiens et dentistes conventionnés.

100% Santé se déploie progressivement à partir du 1^{er} janvier 2019

2019	2020	2021
- 200 € en moyenne par aide auditive ⁽¹⁾	- 250 € supplémentaires en moyenne par aide auditive ⁽¹⁾	0 €
	Couronnes et bridges 100% pris en charge ⁽¹⁾	TOUTE L'OFFRE 100% SANTÉ
	Lunettes de vue 100% prises en charge ⁽¹⁾	100% PRISE EN CHARGE ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Valable uniquement sur les prestations de soins et d'équipements 100% Santé, 100% pris en charge après remboursement par l'Assurance Maladie et les complémentaires santé.

L'ESSENTIEL

La Complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La Complémentaire santé solidaire est une **aide pour payer vos dépenses de santé**. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire :

- ne vous coûte rien
- OU
- vous coûte moins de 1 € / jour et par personne

La Complémentaire santé solidaire peut **couvrir l'ensemble de votre foyer**.

Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :

- le médecin
- le dentiste
- l'infirmier
- le kinésithérapeute
- l'hôpital
- vos médicaments

Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :

- vos prothèses dentaires
- vos lunettes
- vos prothèses auditives
- vos dispositifs médicaux

Attention
Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :

- bénéficier de l'assurance maladie
- ne pas dépasser la limite maximum de ressources

L'école

Année scolaire 2020-2021 :



Photo du groupe :

De haut en bas, de gauche à droite, accompagnés de Madame Claire MONTAGU, enseignante, directrice de l'école de SUBLIGNY :

* Lylou CROISILLE, Lola TORTRAT, Mélina BERNELLE, Leä ELOUARDI, Nathanaël ROBINE

* Sacha BELLEGO, Téa MARGET, Mèysson PRUNIER, Florent BORNE, Tristana LEGRAIN, Maëlys DUCLOS

* Manon GUIGNET BODIN, Mathias CHOLLET, Maxance HABERT, Nicolas ALLOU, Jade BROCHET, Faustine LELIEVRE.

N.B. : En gras : les élèves Subliniens.

Activité 2019 - 2020 :

Distribution d'un livre et de friandises
le 18 décembre



Classe de neige du 13 au 17 janvier 2020



Les associations

Le Comité des Fêtes :

Lors de nos derniers vœux nous étions bien loin de penser à l'année que nous allions traverser...

Le Comité a dû faire face à cet épisode de Covid et respecter bien entendu toutes les consignes qui nous ont été données. De ce fait, nous avons seulement pu organiser notre soirée Moules Frites, qui s'est déroulée comme toutes nos manifestations avec un grand succès.

Nous nous sommes également réunis pour une version très spéciale des 4 routes, dans les règles sanitaires imposées, entre membres, avec nos collègues du comité des fêtes d'Assigny.

Cependant nous gardons toujours notre envie de continuer notre mission qui est d'organiser la vie festive de notre village.

Nous espérons pouvoir nous retrouver pour cette nouvelle année, si les conditions le permettent, et organiser les manifestations comme les années passées.

Nous espérons que vous avez traversé ces périodes de confinement sans trop de soucis de santé et d'isolement.

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

SOYEZ PRUDENT ET PRENEZ SOIN DE VOUS

Toute l'équipe du Comité des Fêtes.



Confrérie des Ratafieux

Comme chaque année, c'est en ce 08 février 2020 qu'ont été remis deux chèques lors d'une soirée dansante spéciale « choucroute » : l'un de 500 euros à l'attention des Foyers Logements de Vailly-sur-Sauldre et l'autre également de 500 euros à l'association la 4 S (Société de Sport de Saint-Satur).



AEJ Association Espérance et Joie

1 an déjà – 2020 année difficile pour nous tous.



Le monde associatif souffre, impatient de reprendre ses activités. Le climat actuel de fragilité et d'inquiétude ne doit pas pour autant faire oublier la solidarité et le lien social.

Nous avons eu la chance de pouvoir rassembler nos adhérents lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu en janvier et de pouvoir organiser le 10 octobre un « Marché Gourmand ». Cette journée ensoleillée a réuni, non seulement nos adhérents venus nombreux mais aussi bon nombre d'entre vous.

Sincèrement un grand merci !

Nous préservons notre énergie, gardons l'espoir en nous et continuons à nous projeter particulièrement au cours de cette nouvelle année 2021. Prenez soin de vous !

Nelly FAURE, Présidente et toute l'équipe AEJ.

Les associations

La Jacasserie

Compte tenu du contexte sanitaire particulier qui a sévi cette année et de l'impossibilité de se réunir dans des conditions satisfaisantes, l'association a dû mettre en sommeil la plupart de ses activités.

La seule grande réalisation sous l'égide de la Jacasserie pour l'année 2020 aura été la réédition aux éditions Bussière du livre de Michel GUDIN Subigny au XXème siècle, véritable support mémoriel de notre commune.

Fruit d'une rigoureuse et méthodique recherche, la première édition de ce livre en 1992 avait déjà connu un grand succès.

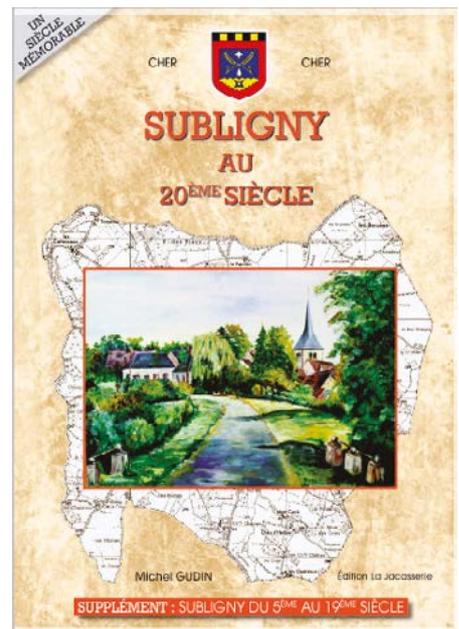
L'auteur a retravaillé son sujet en y apportant de multiples informations complémentaires. De nombreux documents iconographiques nouveaux, patiemment rassemblés, illustrent le livre et nous font revivre ces années si proches et pourtant déjà jaunies par le temps.

Pour tous ceux qui ont connu Subigny à cette époque mais aussi pour les plus jeunes, ce livre constitue un témoignage incontournable.

Rappelons qu'il est possible de se procurer l'ouvrage directement auprès de l'auteur :

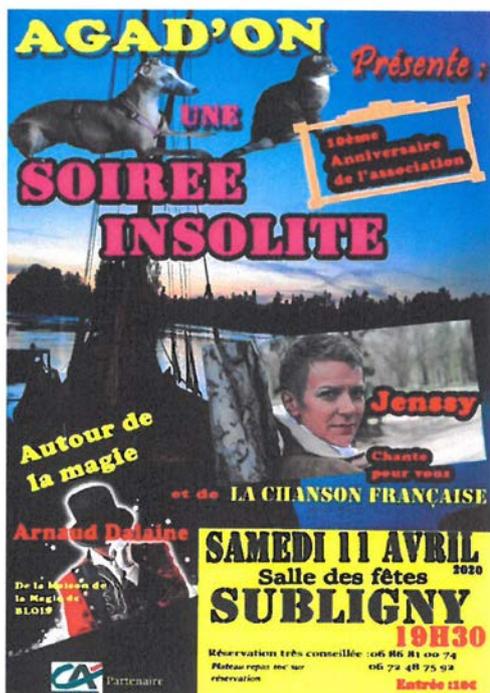
Tél. 03.86.22.08.44, gudin-godon@orange.fr ou auprès de l'association : lajacasserie.subigny@orange.fr

Tous les membres de l'association forment des vœux pour que l'année qui vient permette la réalisation de nouveaux projets actuellement dans les cartons.



AGAD'ON : Une année en demi teinte

Le 8 mars 2020 a eu lieu la soirée « courts métrages photos numériques » en liaison avec Hayange ville initiatrice du Festival international du diaporama auquel AGAD'ON participe depuis de nombreuses années.



Une fois de plus, cette soirée a attiré les amateurs des arts photographiques et s'est terminée par le verre de l'amitié.

Agad'on avait aussi programmé une soirée le 11 avril qui n'a pu avoir lieu pour les raisons de la pandémie et les mesures qui l'ont accompagnées.

Tout était prêt dans les moindres détails afin d'offrir au public une soirée qui se déclinait autour de la chanson française et de la magie.

Cette annulation pour cause majeure pose la problématique de la répétition de cette soirée, à savoir comment les choses vont évoluer. C'est donc vers une année blanche que nous nous orientons malheureusement.

Vous trouverez ci-dessous l'affiche édictée pour cette soirée prévue le 11 avril.

Merci aux sponsors, aux adhérents, au public fidèle et particulièrement aux bénévoles sans qui, de tels événements ne pourraient avoir lieu.

À bientôt, nous l'espérons.

La présidente,
Vanaique Menan-Fréville



Cette année notre « compte rendu annuel » va se réduire de manière importante.

Le Covid a pris le pas sur nos activités, pêche interdite le temps du premier confinement et de ce fait nous n'avons pas pu organiser comme à l'habitude la journée de pêche pour les écoliers.

Nous n'avons effectué que 3 déversements de poissons contre 5 habituellement.

Quant en 2010 nous avons pris l'AAPPMA en responsabilité nous espérions conduire le Gardon que quelques 5 années, cela a été développé dans ma « profession de foi » lors de notre investiture. Depuis plusieurs années lors des Assemblées Générales (où nous nous y sommes retrouvés à chaque fois moins de 15 pêcheurs dont plusieurs de plus de 80 ans) nous avons évoqué notre désir d'être

remplacés sans succès. Nous avons, le 24 octobre organisé dans cette optique une Assemblée Générale extraordinaire « élective ». Nous nous y sommes retrouvés **5, les 3 membres du bureau y compris.**

Nous tenterons une autre A.G. après le déconfinement. A noter que nous, le bureau, **estimons à tort ou à raison**, avoir honoré notre engagement, sommes déterminés à rendre notre tablier. Nous souhaitons un sursaut parmi nos amis pêcheurs plus jeunes afin de permettre la continuité de la « vie » du Gardon.

Il serait dommage qu'il en soit autrement. Le tableau des adhérents 2020 tient compte des 12 cartes prises directement et individuellement par certains pêcheurs. Il est à noter que la position financière est confortable et qu'il serait dommage de la laisser « s'évaporer »

Serge PELOILLE



Photo d'archive

Stretching

ARMONIE continue ses cours via ZOOM pendant toute la période de confinement et espère un retour en présentiel au plus vite, ou en extérieur au printemps 2021.



Photo d'archive

Les associations

La Berouette

L'année 2020 n'a pas permis à la Berouette de mener à bien les activités programmées.

Néanmoins certaines activités ont pu se tenir :

. l'AG de la Berouette, a eu lieu le 11 Juillet 2020 et nous a permis d'accueillir de nouveaux adhérents. A cette occasion, un nouveau bureau a été élu et les membres sont : Président : Robert MILETA, Vice-Présidente, Danie ROZIER WEST, Secrétaire Laetitia MARNAS, Secrétaire Adjointe, Sophie MORCET, Trésorière, Hélène MARTIN et Trésorier Adjoint Gérard GUERAUD.

Pendant l'assemblée, Laetitia a présenté la refonte du site internet de l'association www.laberouette.fr

. les journées du patrimoine ; le dimanche 20 septembre la Béroquette et l'AMAP du Pays Fort ont organisé une rencontre avec 3 écrivains du Berry, amoureux de notre patrimoine et de ses histoires, Michel PINGLAUT, Florence SEMENCE et Jean Pierre GILBERT, lesquels ont dédié leurs derniers ouvrages.

Cet évènement, s'est déroulé dans la Grange Pyramidale des CHENUETS à JARS, édifice qui a été retenu par la fondation du patrimoine Stéphane BERNE pour être restaurée.

La crise sanitaire a contraint l'association La Berouette à limiter les événements programmés, notamment, le marché d'Halloween, fin octobre.

La Béroquette espérait la réouverture du Bar Restaurant et la création d'un nouveau marché municipal pour continuer à proposer les animations développées au cours des années du Marché Saint-Romble.

L'association renouvelle sa disponibilité pour participer à l'animation de notre village et ceux du Pays Fort.

Pour 2021, une nouvelle année se présente et nous vous invitons à nous rejoindre, pour proposer des animations ou pour nous accompagner dans nos prochaines activités contact@laberouette.fr

Allons Voir en Pays-Fort
DIMANCHE 20 SEPT.
10h / 18h
Grange pyramidale des Chenets
JARS 18260

Découvrez la grange retenue par la Fondation du Patrimoine avec Stéphane Bern et rencontrez 3 écrivains du Berry amoureux de notre patrimoine et de ses histoires

Michel Pinglaut Florence Semence Jean-Pierre Gilbert

Lors de votre venue en Pays-Fort profitez des 3 autres granges pyramidales qui vous accueilleront dans le cadre de l'exposition d'art contemporain

Allons-Voir !
ASSIGNY BARLIEU CONCRESSAULT JARS VAILLY

Association la berouette
Bienvenue à La Berouette
Elle transporte le passé vers l'avenir. Elle construit le progrès.
laberouette.fr

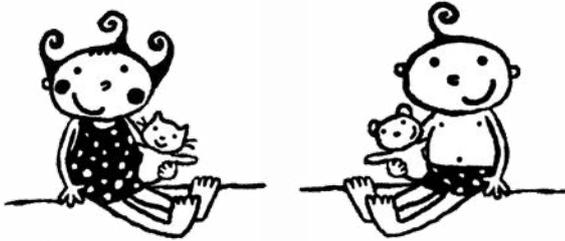
Distribution des colis aux personnes de 70 ans et plus par l'équipe municipale



Nos jeunes septuagénaires sont cette année :

- ① CHANEZ Jean-Marie
- ② LELIEVRE Bernard
- ③ PICAULT Dominique
ROGER Catherine (non présente sur les photos)





AM STRAM RAM

*Relais - assistantes
maternelles - parents - itinérant*

Vous êtes parent d'un jeune enfant ou assistant maternel, venez découvrir le RAM...

L'association AM STRAM RAM propose des **services gratuits** pour les femmes enceintes, les parents, les assistants maternels et les enfants.

- Animations en matinée dans différentes communes du Sancerrois : Sancerre, Veaugues, Gardafort, Subligny, Jars, St Bouize, Thauvenay, Bué, Feux, Sury-En-Vaux et Sens Beaujeu. L'enfant entre dans la socialisation par le jeu et l'échange, sous l'œil rassurant de l'adulte accompagnateur. Outre les parents et les assistants maternels, certains enfants viennent partager ce moment convivial avec leurs grand parents, tante, ami de la famille... Les planning renseignant les passages du RAM sont disponibles en mairie.

- Permanences administratives, l'après-midi, renseignant les parents sur les modes de garde du Sancerrois, l'embauche d'une assistante maternelle (déclaration d'embauche, contrat de travail, rupture...)
Bureau fixe : Pôle petite enfance du Sancerrois, 241 avenue de Verdun 18300 SANCERRE

L'année 2020 et la pandémie que nous connaissons a perturbés les activités de l'association. Nous avons néanmoins proposé des sorties regroupant les adhérents de l'association en dehors des lieux d'animation habituels (bibliothèque, chèvrerie, mardi-gras, vendanges, fête de Noël), rencontre entre assistants maternels à la sortie du confinement, visio conférence avec la PMI sur les gestes barrière...

Depuis mars 2016, nous avons le plaisir d'avoir un bureau fixe au pôle petite enfance du Sancerrois, grâce à la communauté de communes. Le public peut y accéder lors de nos animations matinales du lundi matin et les permanences administratives.

Renseignements auprès de l'animatrice : Angéla Morlat au 06.02.10.90.23.

Bureau de l'association : Présidente : Emilie Lecarpentier
Vice-présidente : Casey Jane Roger
Trésorière : Alexandra Forest
Vice-Trésorière : Marie Pioger
Secrétaire : Cyril Roger
Vice-secrétaires : Hélène Guyochin



Qi Gong

Les Saisons du Tao Cours de Qi Gong



Sophie Morcet, diplômée du centre Tao (37)
Massage bien-être & Qi Nei Zang

Envie de vous détendre, de vous relaxer, d'être pleinement dans l'instant présent...

Venez découvrir le Qi Gong.

Cette technique traditionnelle Chinoise de santé, douce et source de bien être, procure sérénité et joie de vivre.

Accessible à tous, elle permet d'entretenir la souplesse et l'équilibre du corps et de l'esprit.

*Salle des fêtes de Subligny
Le jeudi de 18h30 à 19h30*

Cours d'essai gratuit - Ouvert à tous

Elsa CALME, Sellier harnacheur a pris les rênes de l'Atelier La Milanerie

Parcours atypique d'Elsa, qui a commencé dans la lutte à la fraude à la carte dans un e-commerce en Seine et Marne. Après un licenciement long et tumultueux, elle a fait l'acquisition de MILAN, un cheval de la race frison (cheval de trait léger), gabarit hors normes pour les tailles standards. Donc pour l'équiper, elle a entrepris de lui confectionner son licol bride et c'est à partir de là que sa vocation est née.

Du coup Elsa a entrepris une formation aux haras nationaux de la ROCHE SUR YON en 2013 auprès desquels elle a acquis un savoir-faire dans les règles de l'art. Puis elle a ensuite rejoint l'atelier du Bourrelier M. BOISSIERE, afin de mettre en pratique son bagage théorique.

En 2015, après ses formations Elsa crée son Atelier itinérant « La Milanerie » en Seine et Marne.

En 2018, afin de s'agrandir et de recentrer l'atelier par rapport à sa clientèle. Elle a décidé de déplacer l'atelier dans notre région. La recherche d'un local et d'un terrain pour Milan fut prépondérant aux choix. Subigny a donc été son point de chute puisque que tout correspondait à ce qu'elle souhaitait (maison – atelier - prés).

Depuis son arrivée dans la commune, elle a pu mettre en place différents partenariats avec des entreprises locales, qui font que l'itinérance devient plus compliquée, car elle a bien évidemment, plus de travail en local.

Détail des différents travaux qui peuvent être effectués par l'Atelier :

- maroquinerie du sellier,
- matériel d'équitation (qui représente 70 % de l'activité),
- harnais (création et réparation),
- réparation d'arçon (ossature de la selle),
- réparation de tout article de cuir (sac à main, matériel pour chien, ameublement, accessoire automobile, blouson et selle de moto, bottes, etc.....),
- fabrication courroie en cuir,
- colliers pour vaches (clients principalement en Auvergne),
- entraves pour vache,

Provenance du cuir travaillé par Elsa : il vient de tanneries françaises (Alsace, Rodez et Bassin de Limoges). Il faut savoir que le cuir ne provient plus de vaches françaises, mais il reste malgré tout tanné en France, nous avons malheureusement perdu le savoir-faire de l'écharnage.

Matériel que compose l'atelier :

- atelier de 35 m2 (en projet d'agrandissement),
- 4 machines à coudre dont une qui a plus de 100 ans (voir photo),
- plusieurs outils à main, qui sont également pour certains très anciens. (voir photo).

Elsa met son savoir-faire à votre disposition pour élaborer et concevoir le produit répondant à vos attentes.

Son travail est réalisé en vertu de plusieurs valeurs professionnelles : le soin apporté à chaque intervention, la robustesse de chaque confection, la qualité des matières premières et l'amour du travail bien fait.

Elsa tient à remercier les habitants de la commune qui lui ont réservé un très bon accueil et ils ont tous cherché et cherche toujours à la faire travailler. Elle apprécie cette nouvelle qualité de vie à Subigny et l'état d'esprit de notre commune.

Souhaitons-lui une bonne continuation dans son activité parmi nous



Atelier des outils à la main



Machine à coudre 100 ans

Elsa CALME

Tél : 09.54.28.58.73 – 06.49.67.20.88

11-13 rue de la Marnière – SUBLIGNY

www.atelierlamilanerie.com

Entreprise BOUTON, *plomberie, électricité, chauffage, climatisation*



L'entreprise BOUTON est implantée depuis plusieurs décennies sur la commune de Subigny. Elle fut créée par Camille Bouton qui l'a ensuite transmise à Yves Bouton. C'est dans cet esprit de continuité que l'ensemble des activités et des équipes ont été transmises depuis Juin 2020 à M et Mme BERTO.

Déjà gérants d'une entreprise de ce domaine à Cosne-sur-Loire, Mr et Mme Berto tendent à renforcer l'expertise pluridisciplinaire de leurs équipes, notamment dans la rénovation et les installations de systèmes de chauffage économes en énergie tels que l'installation de pompes à chaleur, de climatisations, de poêles/chaudières à granulés ou à bois, chaudière gaz ou encore de systèmes hybrides.

L'entreprise BOUTON intervient plus généralement sur tous types de travaux de plomberie, d'électricité et de chauffage.

Coordonnées :

8 rue de la Marnière – 18260 SUBLIGNY
Tél . : 02.48.73.72.20 - Mail : contact@entreprise-bouton.fr

SUBLIME BOIS

J'ai créé l'entreprise de Menuiserie-ébénisterie «Sublime Bois» en 2014 (E.I. Aurélien Roblin) et je suis installé à Subigny depuis avril 2019.

J'ai commencé dans le métier en fabriquant des ruches avec mon grand-père à Boulleret pendant les vacances puis en 1998 c'est 4 ans d'apprentissage en alternance sur Orléans avec des prix concours en parallèle. Vient ensuite un perfectionnement de 9 ans «sur le beau Tour de France» avec l'association ouvrière des Compagnons du Devoir riche en découverte.

Entreprise artisanale où je fabrique et pose mes propres réalisations et création. Mon domaine d'intervention est très varié, menuiserie traditionnelle, l'aménagement intérieur et extérieur, agencement de boutique, création contemporaine en passant par la rénovation (énergétique ou patrimonial).

Je suis actif sur le développement de nouveaux produits qui répondent aux nouvelles normes et qui soient durables telle que la menuiserie bois ou mixte qui allie performance technique, esthétique et adaptabilité à tout type de projet ou encore le bois THT (traitement haute température) qui permet d'avoir des bois locaux (peuplier, frêne ou encore chêne) et de pouvoir les utiliser pour de la menuiserie extérieure.

Le bois reçoit un traitement thermique uniquement qui lui confère une durée de vie moyenne 3 fois supérieure (Aucun entretien à faire.) par rapport à un bois traité pour l'extérieur avec les méthodes actuelles classiques.

Mon rayon d'intervention est très large en fonction du projet. Je travaille sur le Sancerrois mais aussi en France (Toulouse, Paris...) et l'étranger (Russie, Italie, Pays Bas.) Au travers de mes travaux je partage mon savoir-faire pour permettre à chacun d'avoir un travail de qualité, confortable avec un bon rapport qualité prix.

Tout ce que je mets en œuvre dans mon travail me vient de l'expérience accumulée depuis des années ainsi que des gens rencontrés.

C'est tout cela que vous pouvez retrouver dans mon travail que vous pouvez voir sur Instagram ou sur www.sublime-bois.fr (sera finalisé en mars 2021).



Sublime Bois
Fabricant - Créateur

Menuiserie Ebénisterie
Agencement
Ouvrages bois

Tél : 06 30 55 60 20
sublime-bois@hotmail.com
Atelier : Le Château Gaillard 18260 Subigny

Nouveauté 2021...

Lecture de puces

La commune a participé à un sondage organisé par la Société I-CAD (fichier national d'identification des carnivores domestiques). Nous avons fait partie des 2 000 premières communes à avoir répondu à ce questionnaire.

Afin de nous remercier de notre participation, la Société I-CAD nous a adressé gratuitement un lecteur de puce électronique. Le lecteur est en dépôt à la Mairie.

Si vous trouvez des animaux errants dans notre commune, il vous suffira d'appeler :

- la mairie (Tél : 02.48.73.74.55) aux heures suivantes :
lundi mardi et jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30,
vendredi et samedi de 8 h 00 à 12 h 00,
- la référente (en dehors des heures de la Mairie) Mme Delphine ROBLIN, 2ème adjointe au 06.29.56.08.03 ou Mme le Maire au 06.75.11.40.57

Si l'animal est identifié, son propriétaire sera prévenu de suite afin qu'il vienne le récupérer, sinon, il devra être conduit à la SPA de BOURGES avec laquelle la Mairie a une convention.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

I-CAD
IDENTIFICATION DES CARNIVORES DOMESTIQUES

FAIRE IDENTIFIER VOTRE ANIMAL, C'EST LE PROTÉGER

Cela permet :



de le retrouver
et de le récupérer
plus rapidement
en cas de fugue
ou s'il est déclaré
entré en fourrière



de lui permettre
de voyager à l'étranger
grâce à l'obtention
d'un passeport



de lui donner
sa propre identité
et d'officialiser
le lien entre vous



de faciliter
vos démarches
administratives
et d'éviter les litiges



de faciliter
son suivi
médical

Plus qu'une obligation légale,
l'identification est un acte
de protection animale

Parlez-en à votre vétérinaire



MIEUX COMPRENDRE L'IDENTIFICATION

Une obligation légale

Tous les chiens de plus de 4 mois
et les chats de plus de 7 mois
doivent obligatoirement être
identifiés.

L'identification est souvent
réalisée lors de la première
visite chez le vétérinaire.

L'identification consiste le plus
souvent à insérer une puce
électronique sous la peau. Ce
geste est indolore pour votre
animal.

Si vous souhaitez acheter,
vendre ou donner un chien
ou un chat, celui-ci devra
impérativement avoir été
identifié en amont.



Le seul lien officiel entre votre animal et vous

Grâce aux informations que vous
avez indiquées dans le fichier
national I-CAD, votre animal est
officiellement rattaché à vous.

Si celui-ci a fugué et qu'il est
retrouvé par un particulier ou par
un professionnel, ou qu'il est
déclaré « entré en fourrière », c'est
sur la base de ces informations
que vous serez contacté.e afin
de venir le récupérer.

Veillez à actualiser régulièrement
ces informations, notamment en
cas de déménagement ou de
départ en vacances.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
identifier-mon-animal.fr

Besoin d'aide pour financer vos travaux dans votre maison ?

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), un véritable coup de pouce pour rénover votre logement. Bénéficiez d'un accompagnement pour définir et réaliser votre projet.

Propriétaire Bailleur, rénovez un logement locatif :

- Bâtiment construit depuis plus de 15 ans
- Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment
- Engagement de louer le logement pendant 9 ans en respectant un plafond de loyer (6,95 €/m²/mois) et destiné à des locataires sous conditions de ressources

AIDES FINANCIERES de l'ANAH et du Conseil Régional Centre Val de Loire

- Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (jusqu'à 35% du montant HT des travaux + prime habiter mieux)
- Travaux d'amélioration de la performance énergétique (gain minimum de 35% de la performance énergétique). Jusqu'à 25 % du montant HT des travaux + prime habiter mieux + subvention forfaitaire de 2000 € du Conseil Régional

TOUTES CES AIDES sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH.

Propriétaire Occupant, améliorez votre résidence principale :

- Revenu fiscal de référence ne dépassant pas le plafond réglementaire de l'ANAH :

Nbre de personnes composant le ménage	Plafond revenu fiscal de référence
1	19 074 €
2	27 896 €
3	33 547 €
4	39 192 €
5	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 5 651 €



- Résidence datant de plus de 15 ans
- Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment
- Engagement d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant 6 ans

AIDES FINANCIÈRES de l'ANAH et du SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE :

- Travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement (gain minimum de 25% de performance énergétique) de **45 à 60 %** du montant HT des travaux.
- Travaux lourds pour réhabiliter un logement dégradé jusqu'à 60 % du montant HT des travaux + prime habiter mieux de 2000 € maximum

TOUTES CES AIDES sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de l'ANAH.

Renseignez-vous auprès de la Mairie de SUBLIGNY (Jean Paul GORIN, 1er Adjoint) ou auprès de la chargée de mission OPAH,

7 rue de la Gare, 18260 VAILLY-SUR-SAULDRE (02 48 73 99 01)

La parole est donnée aux jeunes Subliniens / Subliniennes !

Bonjour à tous et toutes,

Nous sommes les jeunes de Subigny.

Nous aimerions dans ce beau village un peu plus d'activités, d'animations (lotos, sport, soirées à thèmes etc...).

Nous souhaiterions une épicerie ouverte plus souvent.

Nous sommes prêts à aider pour l'aménagement et l'entretien notamment du tennis, espace qui permet de nous retrouver : mettre des tables, luminaires etc.

Nous pouvons proposer ponctuellement notre aide notamment en informatique.

Et puis, disposer d'un local des jeunes pour se retrouver.

Lucie, Axel, Erwan, Emma, Manon, Clément et les autres jeunes.



CIVOX (Application d'information)

Cette application mobile, simple d'utilisation et rapide à déployer, permettra à la commune d'informer et d'alerter les citoyens des actualités.

Les administrés intéressés devront télécharger l'application **CiVox** sur l'App Store ou Google Play.

Grâce à CiVox, vous recevrez les notifications de la mairie directement sur votre smartphone, pour tout type d'alertes ou d'actualités : déconfinement, nouvelles mesures, risques majeurs, sécurité, événements dans le village, travaux etc... Un atout indispensable pour répondre aux besoins des habitants d'être avertis en temps réel.



Le module "signaler" permet à tout usager de participer à l'action locale en informant les services de la mairie de tout incident important et justifié, grâce à la géolocalisation, l'ajout de photos, et de commentaires.

L'utilisateur laisse également ses coordonnées pour suivre le traitement de sa demande et apporter des précisions si nécessaire. La mairie aura la possibilité de personnaliser les thématiques de signalement proposées par le module.

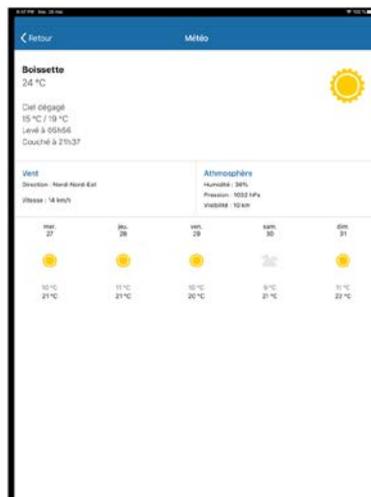


Photo non exhaustive

Coronavirus & Confinement : Protégez-vous !

La situation sanitaire actuelle bouleverse les repères de tous et peut susciter de fortes inquiétudes dans un contexte d'isolement et de fragilité.

Cette pandémie qui touche tout l'hexagone nous a tous touchés de près ou de loin.

Elle a créé un climat d'angoisse, de peur et d'enfermement.

Notre petite commune n'y a pas échappé bien sûr.

La municipalité a été présente et y est toujours, pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables, et à toute la population.

Nous avons donné à chaque habitant en résidence principale un masque tissu lavable.

Nous avons mis en place tout le protocole nécessaire pour que notre école puisse rouvrir dans des conditions optimales. Ce qui a permis à nos élèves de pouvoir poursuivre sereinement leur année scolaire.

Après un relâchement nous revoilà dans une deuxième phase de confinement.

Restons très prudents sur les gestes barrières, soyons vigilants envers les personnes qui nous entourent.

Vous trouverez ci-après quelques explications et conseils, pour rappel, sur la limitation de la propagation du virus.

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

GOVERNEMENT

TousAntiCovid

La mesure barrière complémentaire

pour me protéger et protéger les autres

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser des sabons hydro-alcooliques
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se mouvoir dans un marché à usage unique
- Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
- Éviter de se rendre en train
- À la maison, éviter de recevoir plus de 10 visiteurs, 3 fois par jour
- Éviter sans cesse la main et éviter les embrassades
- Utiliser TousAntiCovid

#TousAntiCovid

Télécharger l'application

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

Petit tour d'horizon des règles pour vivre plus sereinement

De la musique chez la voisine toute la nuit, des chiens qui aboient pendant des heures, des fumées qui incommodent, la tondeuse qui empêche la grasse matinée dominicale... Les sources de conflits entre voisins peuvent être nombreuses. Tour d'horizon, non exhaustif, des règles (*) à respecter pour que tout se passe au mieux.

Bruit : Les causes du bruit peuvent être multiples (cris, musique, aboiements, outils de bricolage, etc.). En journée, on parle de trouble anormal de voisinage quand ces bruits sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Lorsqu'ils sont commis la nuit, entre 22 h et 7 h, on parle de tapage nocturne (arrêté Préfectoral du 15 novembre 2011).



Travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers : Les activités nécessitant l'utilisation d'appareils bruyants, comme les tondeuses, tronçonneuses, perceuses ou autres, sont possibles à des heures précises. Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ; le samedi, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; les dimanche et jours fériés, de 10 h à 12 h (arrêté préfectoral du 15 novembre 2011).

Feux de végétaux : Les particuliers n'ont pas le droit de faire brûler des déchets verts dans le jardin, que ce soit à l'air libre ou en incinérateur (herbe après la tonte des pelouses, feuilles mortes, résidus de tailles de haies, de débroussaillage, d'élagage, épluchures de fruits et légumes etc.). (Circulaire ministérielle du 18 novembre 2011).

Par contre il est permis :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables
- de les déposer à la déchetterie (d'Assigny - voir les horaires page 5)

En cas de non-respect de l'interdiction, vous êtes passible d'une **amende** pouvant aller jusqu'à 450 €.



De plus, les voisins, gênés par les fumées, peuvent saisir le tribunal d'instance et engager votre responsabilité pour « **nuisances olfactives** », qui constituent un trouble anormal du voisinage. Vous risquez alors de devoir payer des dommages et intérêts, et la résiliation de votre bail si vous êtes locataire (Règlement Sanitaire Départemental 08 octobre 1985 modifié).

Animaux. Les propriétaires doivent empêcher leurs animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux. Il est également interdit de laisser errer ses animaux (arrêté municipal du 12 février 2003).

Droit de passage. Si votre terrain est enclavé, l'accord du propriétaire du terrain utilisé pour le passage n'est pas nécessaire (mais il faut prendre le passage le plus court, le moins dommageable et verser une indemnité proportionnée au dommage occasionné). L'accord du propriétaire est obligatoire dans tous les autres cas. Un accord amiable écrit suffit.

Élagage. Vous ne pouvez pas couper les branches de l'arbre de votre voisin qui dépassent sur votre propriété mais vous pouvez le contraindre à les couper. Des distances de plantation sont également à respecter en fonction de la hauteur de l'arbre. A noter aussi que vous ne pouvez pas cueillir les fruits de l'arbre du voisin. En revanche, s'ils tombent naturellement sur votre propriété, vous pouvez les ramasser.

(*) Sauf mention contraire, ces réglementations sont issues de service-public.fr, site officiel de l'administration française.

Repères :

- * En cas de conflit, il faut d'abord dialoguer avec l'auteur du désagrément.
- * Si le problème persiste après des discussions, adresser un courrier au voisin, puis en recommandé, avec AR.
- * Pour régler le conflit, il est également possible de faire appel à une tierce personne comme le maire de la commune ou le syndic de copropriété.
- * Un conciliateur de justice peut aussi aider à régler le problème.
- * Si les nuisances persistent, il est possible de recourir à un huissier qui pourra établir un ou plusieurs constats.
- * Les gendarmes peuvent également intervenir.
- * En dernier recours, après avoir épuisé les solutions amiables, c'est la justice qui tranchera.

Jours de collecte des déchets ménagers en 2021 :



La collecte sera toujours assurée le **mercredi matin**, sauf dans le cas des jours fériés où celle-ci sera décalée.

Ainsi, pour :

■ **LE 05 AVRIL, LUNDI DE PÂQUES :**
collecte reportée le **jeudi 8 avril**, après-midi

■ **LE 13 MAI, ASCENSION :**
collecte avancée au **mardi 11 mai**, après-midi

■ **LE 24 MAI, LUNDI DE PENTECÔTE :**
collecte reportée au **jeudi 27 mai**, après-midi

■ **LE 14 JUILLET, FÊTE NATIONALE :**
collecte avancée au **mardi 13 juillet**, après-midi

■ **LE 1^{er} NOVEMBRE, TOUSSAINT :**
collecte reportée au **jeudi 04 novembre**, après-midi

■ **LE 11 NOVEMBRE, ARMISTICE 1918 :**
collecte avancée au **mardi 09 novembre**, après-midi



Incivisme



Dépôts sauvages

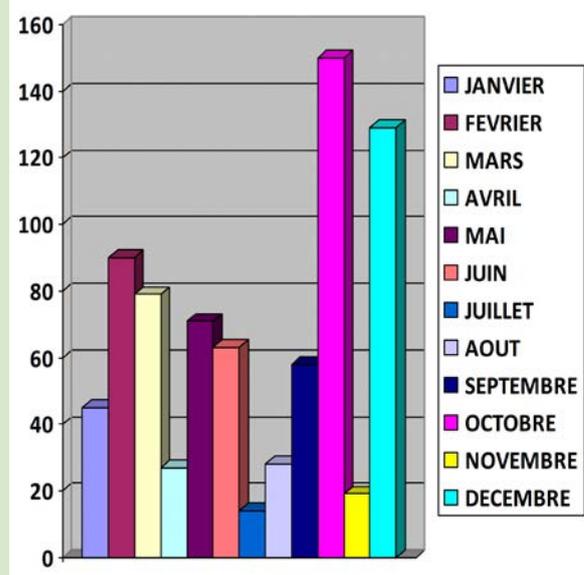


Pluviométrie 2020 :



Pluviométrie totale du 1er janvier au 31 décembre 2020 = 773 mm

Relevés effectués depuis l'an 2000 à Bertrou par notre « MONSIEUR METEO », Serge MANGEARD, que nous remercions amicalement.



JANVIER	45 mm	JUILLET	14 mm
FÉVRIER	90 mm	AOÛT	28 mm
MARS	79 mm	SEPTEMBRE	58 mm
AVRIL	27 mm	OCTOBRE	150 mm
MAI	71 mm	NOVEMBRE	19 mm
JUIN	63 mm	DÉCEMBRE	129 mm

La commune a également été victime de 2 vols consécutifs au niveau de l'atelier communal. Le matériel volé est conséquent.



MAIRIE

TÉL. : 02.48.73.74.55
FAX : 02.48.73.84.84

E MAIL : mairie.subigny@wanadoo.fr

OUVERTURE AU PUBLIC : Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 08H00 à 12H00 et samedi de 08H00 à 12H00

SITE WEB : <https://www.subignypaysfort.fr>

- **ECOLE PRIMAIRE** : 02.48.73.85.15
- **SALLE DES FÊTES** : 02.48.73.75.79
- **CHAMBRES D'HÔTES**
MME & M. GALLIOT- CHEZAL CHARPY 02.36.51.02.07
- **MEUBLÉS DE TOURISME**
MME M. FOREST DANIEL – LE BOURG 02.48.73.76.33
IND. LASNIER-FRELAT – SAINT AIGNAN 06.15.40.72.39
M^{ME} M. RABINEAU- CHAMP DE LA CROIX
..... 02.48.73.71.92
- **ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES**
SYLVIE CHOLLET 09.82.59.51.63
ALEXANDRA FOREST 02.48.73.74.34
FLORENCE LASNIER 02.48.73.79.01
- **ÉPICERIE**
(lundi, mercredi, jeudi, samedi : matin)
CATHY FOVET/OLIVIER DIERS 02.48.73.85.17
- **BAR-RESTAURANT-MULTISERVICES**
« LE ST ROMBLE »
EN ATTENTE D'UN REPRENEUR
- **HUILERIE-CIDRERIE**
MICKAËL LEGER, CHEZ MAURICE NAUDET 06.98.24.38.62
- **BOUCHER AMBULANT (DEVANT ÉPICERIE)**
M. CHEVREAU - MÉNETOU RÂTEL 02.48.79.32.68
Le mercredi à partir de 17H - Samedi sur commande
- **POISSONNIER AMBULANT**
LE JEUDI VERS 12H AU BOURG 06.66.94.89.22
- **VENTE DE VIANDE FERMIÈRE BIO**
GAEC BORNE - LE ROSAY 02.48.73.64.54
- **ELECTRICITÉ – PLOMBERIE**
BOUTON 02.48.73.72.20
- **ENTREPRISE DE MAÇONNERIE**
SARL M.H.A- ROUTE DE COSNE 02.48.73.82.95
- **PLAQUISTE/ISOLATION RGE**
PHILIPPENTREPRISE - LES BILLERIES 06.74.58.65.35
- **PEINTURE – DÉCO – DOUBLE VITRAGE**
RÉGINE AUDRY 02.48.73.81.32
- **MENUISERIE – EBÉNISTERIE - AGENCEMENT -
OUVRAGES BOIS**
AURÉLIEN ROBLIN - LE CHÂTEAU GAILLARD .. 06.30.55.60.20
- **SELLERIE**
ELSA CALME - 11,13 RUE DE LA MARNIÈRE .. 06.49.67.20.88
- **CENTRE EQUESTRE/ GÎTE D'ENFANTS**
ANNE & PHILIPPE JANDELLE - TIREPEINE 02.48.73.87.25
- **POTERIE « LE CHAT POT THÉ »**
CORINNE SAINT-MLEUX 02.48.73.86.31
- **POTERIE -SCULPTURE**
BERNARD THIMONNIER 02.48.73.76.51
- **PEINTURE HUILE – AQUARELLE**
DENISE MATTLER-PEAUMIER 02.48.73.73.57
- **SPECTACLES ART ET NATURE**
THÉÂTRE DU VIVANT
P. FISCHMANN- S. MORCET 02.48.73.84.09
- **NATUROPATHIE - NUTRITION-PHYTOTHÉRAPIE
- MASSAGE**
LAËTTIA MARNAS - LE CHEZAL ROUSSEAU .. 06.61.15.59.89

■ MÉDECINS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- DR COCK À JARS 02.48.58.75.71
- DR DANANCHER À VAILLY 02.48.73.66.16
- DR CHIRITescu-CRISAN À VAILLY 02.48.73.87.70
- DR POPOTTE À SAVIGNY 02.48.72.40.44
- MAISON MÉDICALE À SANCERRE : DOCTEURS
DE RANCOURT, COQUERY-LAUVERJAT, HUICQ (MME ET M.)
..... 02.48.78.00.00

■ PHARMACIES

- VAILLY 02.48.73.70.41
- SAVIGNY 02.48.72.14.15

■ VÉTÉRINAIRES

- DR DE MONTABERT À VAILLY 02.48.73.73.03
- DR LACOUTURE À SAINT-SATUR 02.48.54.10.46
- DR WERTHMANN À SAINT-SATUR 02.48.54.01.02

■ INFIRMIÈRES

- CABINET LÉRÉ 02.48.72.50.29
- CABINET SAVIGNY 02.48.72.17.60
- CABINET VAILLY 06.70.59.43.31
- CABINET BOULLERET 02.48.72.31.77
- CABINET SAINT-SATUR 06.11.29.75.42

■ PÉDICURES – PODOLOGUES

- M. JACQUET/MILLE HECQUET À SAVIGNY
..... 02.48.72.58.03

■ HÔPITAUX

- SANCERRE 02.48.78.52.00

■ CLINIQUE

- LE NOHAIN – COSNE/LOIRE 03.86.28.60.00

■ AMBULANCES

- MILLERIOUX SURY-EN-VAUX 02.48.72.14.47
- LA ROCHE 06.75.89.09.88

■ TAXIS

- MILLERIOUX 02.48.72.14.47
- GAURIAT 02.48.73.87.87
- SOURY 06.87.82.53.80
- LUTHON MYRIAM 06.79.37.60.82

■ POMPES FUNÈBRES

- FRELAT À STE-GEMME 02.48.79.31.42
- GAUBIER À COSNE/LOIRE 03.86.26.60.62
- MOBASSER À BOULLERET 02.48.72.43.68

■ DÉCHETTERIE D'ASSIGNY

- Lundi, mercredi et samedi de
08h à 12h et de 14h à 17h (19h l'été)* 02.48.72.19.53

■ ORANGE

- RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
PARTICULIERS 10.14
- RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
PROFESSIONNELS 10.16
- PANNE SUR LIGNE PARTICULIERS 10.13
- PANNE SUR LIGNE PROFESSIONNELS 10.15
- INTERNET PARTICULIERS 39.00
- INTERNET PROFESSIONNELS 39.01

■ E.D.F. (ENEDIS)- DÉPANNAGE 09.72.67.50.18

■ S.A.U.R. SERVICE DES EAUX 02.45.77.00.01

■ NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN : 112

■ SAMU 15

■ POMPIERS 18

■ GENDARMERIE 17 OU 02.48.81.55.80

L'ÉCHO de SUBLIGNY – Siège : Mairie de SUBLIGNY – Responsable Publication : Régine AUDRY

Composition informatique : Marie-France FOREST - Mise en page et impression : ICE

Distribution gratuite à tous les foyers. *Crédit photos : Nous remercions tous les participants qui ont fourni les photos.*

Parking
SAINT ROMBLE

Rue du
PRESBYTÈRE

Rue
Comtesse MATHILDE

Impasse du
PRIEURÉ

Rue de la
SALEREINE

Impasse du
MOULIN GUILLARD

Rue de la
MARNIÈRE

Rue de la
TANNERIE

Rue de
L'ÉGLISE

Rue de
LA PRÉE

Rue
GRANGIER
Joseph (1758-1821)
Jules (1793-1877)